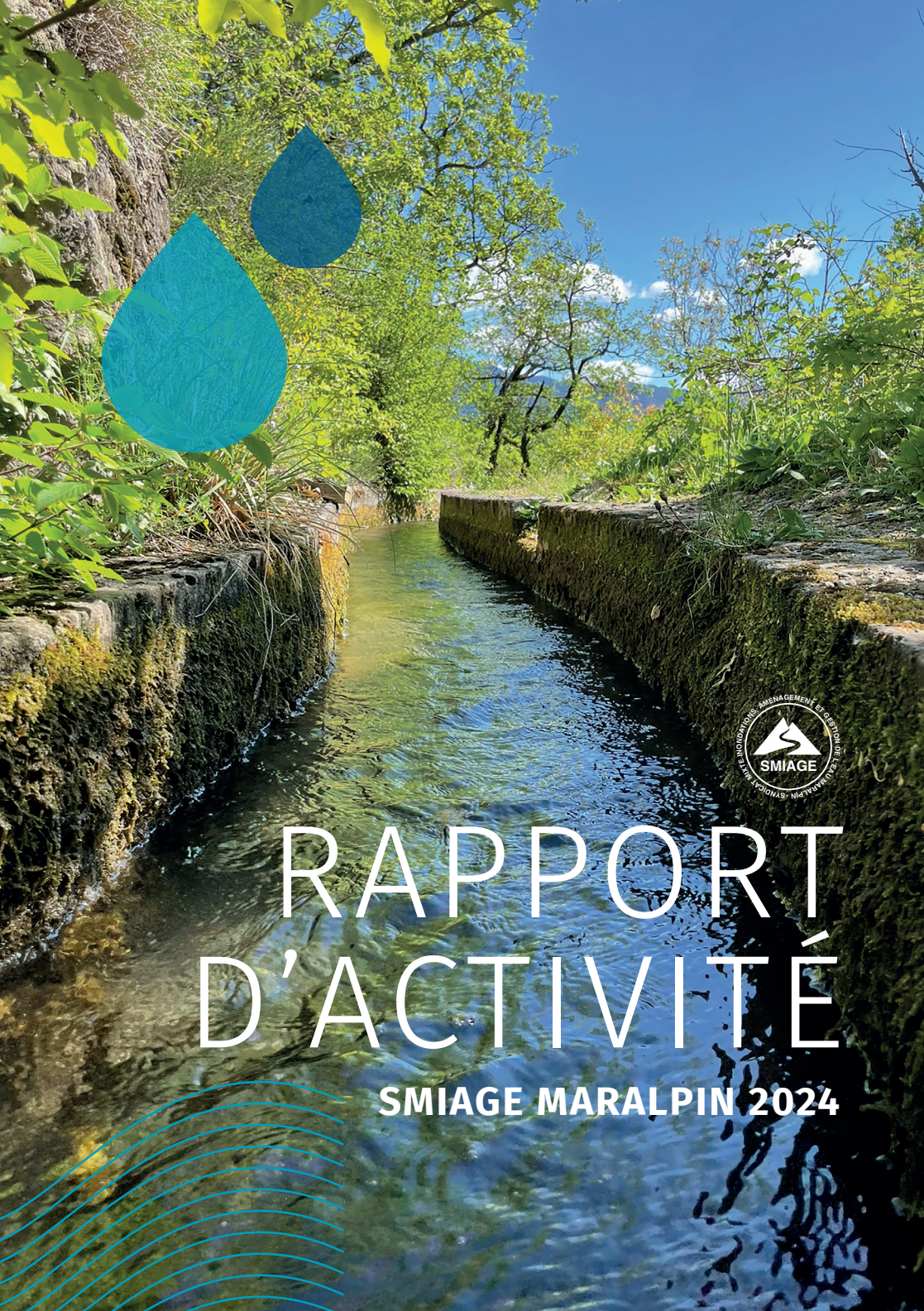




RAPPORT D'ACTIVITÉ

SMIAGE MARALPIN 2024

Édito



Charles Ange GINESY

Président du Département
des Alpes-Maritimes
Président de la Régie des Eaux
Alpes Azur Mercantour

En 2024, le SMIAGE a intensifié son combat pour la résilience hydraulique des Alpes-Maritimes, conjuguant actions terrains et innovations stratégiques.

Notre mobilisation se traduit par un engagement de 41,8 millions d'euros dont 12,1 millions consacrés à la reconstruction post-tempête Alex, un effort massif pour reconstruire plus solide.

Sur le front de la sécurité, 44 km de digues classées et 9 bassins écrêteurs de crue protègent activement le territoire, renforcés par un réseau de capteurs haute technologie pour une surveillance 24h/24. Notre politique proactive s'incarne dans deux exercices de crise grande nature sur la Siagne, testant nos dispositifs d'urgence avec réalisme.

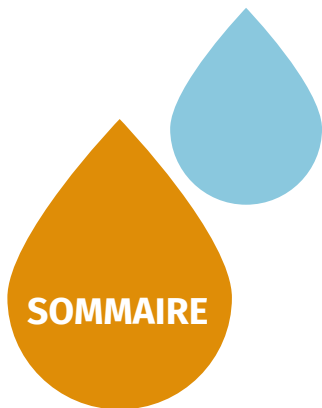
Face à la sécheresse persistante (déficit pluviométrique historique : -53% en 2022 à Nice), nos équipes accélèrent les études sur les ressources stratégiques autour de l'eau des massifs calcaires, des besoins agricoles et de la gestion des étiages avec l'objectif clé : le lancement en 2025 d'un bulletin trimestriel de supervision hydrique, outil indispensable pour anticiper les crises.

Nos 80 agents, véritables sentinelles du territoire, ont géré une dizaine d'événements climatiques et assuré des centaines de patrouilles sur la Siagne, le Loup, la Brague et la Roya. Leur présence permanente garantit réactivité et expertise.

Plus qu'un gestionnaire, le SMIAGE incarne le bouclier actif des Alpes-Maritimes. Anticipation des risques, protection des populations, innovation continue : chaque jour, nous œuvrons pour préserver notre bien commun, l'eau. Ensemble, bâtissons un territoire résilient.



Rapport d'activité - 2024 - Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin - Directeur de la publication : Cyril MARRO - Rédaction : Audrey VALLIER - Crédits photo : SMIAGE, Département des Alpes-Maritimes - Google Earth - Grilou Production Drone 06 - Conception & impression : Wam ! - Rapport édité en 60 exemplaires.



RAPPORT D'ACTIVITÉ

SMIAGE MARALPIN 2024

01	Présentation générale	6
02	Zoom sur le bassin versant du Var amont	40
03	Zoom sur le bassin versant de la basse vallée du Var	45
04	Zoom sur le bassin versant de l'Estéron	51
05	Zoom sur le bassin versant de la Siagne et côtiers - Pays de Lérins	52
06	Zoom sur le bassin versant de la Brague	63
07	Zoom sur le bassin versant du Loup	67
08	Zoom sur le bassin versant de la Cagne	69
09	Zoom sur le bassin versant des Paillons	72
10	Zoom sur les bassins versants de la Tinée et de la Vésubie	76
11	Zoom sur le bassin versant de la Roy et des côtiers mentonnais	80
12	Zoom sur la façade maritime des Alpes-Maritimes	85
13	Annexes	87

Protection contre l'aléa inondation

1 | Gestion des ouvrages et aménagements hydrauliques

Le **Pôle Ouvrages Hydrauliques** gère les ouvrages de protection contre les inondations qui lui ont été transférés ou délégués par les Établissements Public de Coopération Intercommunales (EPCI) au titre du décret « Dignes » n°2015-526 du 12 mai 2015. Pour s'assurer de l'efficacité des systèmes d'endiguement (digues) et des aménagements hydrauliques (barrages et bassins écrêteurs), le législateur impose qu'ils soient soumis à des obligations telles que les Études De Dangers (EDD). Ces études doivent être réalisées pour obtenir l'autorisation de l'ouvrage par les services de l'État ou pour valider une demande de modification s'il y a déjà un arrêté autorisant l'ouvrage. Elles doivent être actualisées périodiquement et une mise à jour peut être exigée par arrêté préfectoral. Pour être conformes, elles doivent obligatoirement être réalisées par des organismes agréés comme le SMIAGE.

Fin 2024, le **SMIAGE gère 44 km de linéaire de digues classées, et 9 bassins écrêteurs de crue**. Ce parc va s'agrandir d'une vingtaine de nouveaux ouvrages (digues, barrages) qui doivent être régularisés et classés.

Dans ce contexte, le SMIAGE pilote un grand nombre d'études que ce soit pour la mise en conformité des digues déjà classées ou le classement éventuel des nouvelles digues. Pour ces dernières, une première phase permet de définir si l'ouvrage a un rôle hydraulique.

Si c'est le cas, alors la digue fera l'objet d'une étude de dangers dans le but de la classer. Dans le cas contraire, un dossier de non-classement est constitué.

Outre les études hydrauliques, les missions courantes du Pôle OH sont le suivi des travaux et l'entretien des digues, la réalisation des visites techniques approfondies et les travaux courants d'exploitation.

En 2024, le pôle OH a réalisé 28 visites techniques approfondies, 10 rapports de surveillance (Grand Arénas, CAP 3000, Var Rive Droite RD 6202 bis Saint Jeannet Gattières et Var Rive Droite Zone Industrielle de Carros, Bonson le Gabre, Baous Roux, Guillaumes les Plans, Guillaumes Tuébi, Frayère Aval, Puget-Théniers), **et procédé à l'instruction de 196 DT-DICT dont 14 ATU** (Avis Travaux d'Urgence).

Une gestion Territoriale

Le **Pôle Gestion Territoriale** est la porte d'entrée des collectivités. Il apporte son expertise conduisant à la réalisation d'études de faisabilité à l'échelle de petits bassins versants. Il conduit les dossiers réglementaires et naturalistes et mène également des opérations de réparations de berge en techniques végétales, afin de protéger les enjeux tout en garantissant et valorisant la biodiversité.

En 2024, plus d'une vingtaine d'études de faisabilité ont été conduites, une vingtaine de dossiers réglementaires réalisés, une trentaine de prestations naturalistes suivies avec le prestataire. Trois opérations de génie biologique ont aussi été menées à Fontan, Peille et La Roque-en-Provence pour un montant total de 97 000 € HT et 190 mètres de berges réparées et plantées.





Protection contre les inondations : études et travaux

Le **Pôle Maîtrise d'Œuvre Exécution** effectue le suivi des opérations en phase d'exécution et le contrôle des travaux : restauration capacitaire de cours d'eau, confortement d'ouvrages classés, confortement de berges ou travaux d'urgence. **Le montant des travaux s'élève à 41 831 050,37 €, dont 12 178 400,81 € consacrés aux travaux de reconstruction post-tempête Alex.**

Le Pôle Maîtrise d'Œuvre Exécution réalise l'ensemble des gros travaux, notamment les travaux de remise en état post-intempéries (crues de 2019, tempête Alex...), mais également les travaux programmés dans les PAPI ou à travers les contrats territoriaux (cours d'eau, vallons, systèmes d'endiguement).

2 | Gestion de crise, système de prévision et d'alerte



Le SMIAGE, acteur de la gestion de crise

Mise à disposition d'outils d'appui à la gestion de crise, d'alerte à la population mais aussi instrumentation du territoire et compréhension des réactions de chaque cours d'eau.

L'année 2024 a été marquée par un renforcement de l'instrumentation en régie sur plusieurs sites et plusieurs types de capteurs, afin d'améliorer la surveillance des ouvrages hydrauliques en cours de classement sur le périmètre du syndicat.

Au cours de l'année, les techniciens du SMIAGE ont consolidé leur formation et techniques de travaux acrobatiques, renforçant leur autonomie, comme les maintenances des capteurs fixés sous des ponts, ou encore l'installation de nouveaux équipements.

L'année 2024 sonne également la fin du projet européen Concert'eaux dans la Roya, qui a permis de doter le territoire de nouvelles sirènes d'alerte, de caméras de surveillance frontalières mais aussi de mener à bien des actions transversales (ressources, travaux).



Hydrométrie

Le pôle hydrométéo poursuit son cycle de formation au jaugeage par divers outils, en lien avec le pôle hydrobiologie pour le suivi des étiages mais aussi en lien avec les équipes de l'unité hydrométrie de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL PACA) et d'EDF au travers des sessions de formations et des intercomparaisons. Le partage de compétences en matière de jaugeages, notamment, permet aux équipes de se perfectionner dans les mesures en rivière et de construire conjointement des courbes de tarage les plus affinées possible.

Le pôle hydrométéo a également pu rencontrer les équipes de Météo France à Aix-en-Provence afin d'échanger sur les modalités de suivi de chaque entité.



Gestion de crise

Deux exercices de gestion de crise ont été organisés par le SMIAGE sur le bassin versant de la Siagne. Le premier sur la partie aval, secteur dont le syndicat a la responsabilité de SDAL. Le second sur les communes amont du bassin versant. La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérin ainsi que les services de la préfecture avec un grand appui du SIDPC, le SDIS, la gendarmerie, la police nationale mais également le service des routes du département ont activement contribué à rendre ces simulations réalistes et productives.



L'occasion pour les équipes du SMIAGE de tester les procédures d'astreinte, mais aussi de former et mettre à jour les documents de gestion de crise de l'ensemble des communes du bassin versant. Ce territoire comporte également des systèmes d'endiguements, et a la particularité d'être impacté par le barrage de Saint-Cassien ainsi que Tanneron plus bas, gérés tous deux par les équipes d'EDF. Un travail collaboratif entre nos structures a vu le jour.



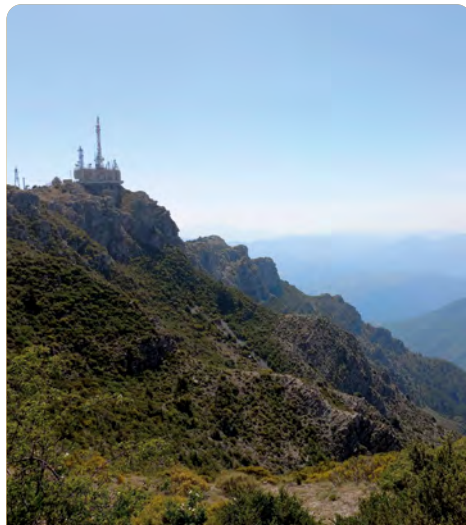
Au cours de l'année 2024, le SMIAGE a poursuivi l'instrumentation du territoire avec l'installation de caméras sur les cours d'eaux côtiers de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (Menton, Roquebrune-Cap-Martin), sujets à de vives réactions, ou encore l'installation d'un radar sur le Var à Puget-Théniers, et de caméras de surveillance dans la Vésubie et l'Estéron. La pose et la maintenance de l'ensemble du parc de capteurs est assurée par le SMIAGE en régie.

Le plan intercommunal de sauvegarde (PICS)

L'accompagnement des EPCI à la création des plans intercommunaux de gestion de crise se poursuit avec la Communauté d'Agglomération Pays de Grasse, la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française et la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, par l'intermédiaire du partenariat avec l'entreprise PREDICT. Deux nouveaux EPCI ont également démarré le travail : la Communauté de Communes Pays de Fayence et la Communauté de Communes Pays des Paillons.

Renforcer la prévision des risques grâce à la mise à disposition d'outils complémentaires

Les différents dispositifs de surveillance ont pu être testés lors des différents événements météo vécus au cours de l'année, à travers l'outil de supervision hydrométéo mis à disposition des partenaires publics. À ce jour, plus de 250 capteurs sont centralisés sur cette interface et mis à disposition des partenaires publics. Cet outil de supervision poursuit ses développements afin d'améliorer les remontées d'informations en temps réel dans le but d'améliorer la prévision des crues. Un travail d'intégration de modèles hydrologiques est en cours avec les équipes d'INRAE, pour faire suite au travail de thèse de Madame VIGOUREUX. Les modèles remonteront au cours de l'année 2025 directement sur la plateforme.



Le radar météo du Mont Vial fait peau neuve !

Au cours de l'année 2024, le SMIAGE a publié un marché afin d'acquérir un nouveau radar météo au Mont Vial. Ce radar vient remplacer celui présent au Mont Vial depuis 2007, devenu obsolète à ce jour. Le nouvel équipement sera installé en 2025-2026.

Une thèse validée pour la première doctorante du SMIAGE



Thèse terminée pour madame Sarah VIGOUREUX, qui étudiait depuis trois ans les pluies, les débits et les inondations du territoire Maralpin au sein du SMIAGE, dans le but d'allier la recherche universitaire aux outils et fonctionnements opérationnels du syndicat.

Son travail a permis de développer des méthodes d'analyse et de classification des pluies et d'étudier des modalités de prévision immédiate. L'étude des débits a permis de comparer différents modèles hydrologiques, et d'en adopter un pour les astreintes du syndicat, afin de bénéficier d'un outil de prévision efficace, pertinent et paramétré pour les bassins versants du territoire. Sarah poursuit sa route au sein du Service de Prévision des Crues MedEst, et restera donc un contact particulièrement important pour les équipes du SMIAGE.

Des projets européens pour prévenir le risque d'inondation

CONCERT'EAUX - OPERA (INTERREG ALCOTRA)

Interreg  Cofinancé par l'Union Européenne
France – Italie ALCOTRA

FIN DE PROJET

Le programme poursuit les objectifs du premier projet (2017-2020) : ressource en eau, surveillance des crues notamment au regard des conséquences de la Tempête Alex sur le bassin versant de la Roya (territoires français et italien).



PROJET VALIDÉ

Acceptation du projet GIRN – 2 (POIA)

Objectif

Améliorer la gestion de crise et la surveillance de plusieurs aléas que sont notamment les glissements de terrain.

Objectifs

- Tests de capteurs pluviométriques innovants en complément de la lame d'eau radar Rainpol
- Fourniture et installation de sirènes d'alertes
- Travaux réduction du risque inondation Roya-Bevera
- Renouvellement du réseau piézométrique
- Réalisation d'un forage à la Turbie

Calendrier : 15 mois

Date de début : mai 2023

Date de fin : août 2024

Financements : 937 985 €

Financeurs : Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)

Taux de subvention : 80 %



•• PREDICT livraison 2024



Objectifs

- Appui à la gestion de crise – risques climatiques
- Accompagnement et mise à jour PAI, PCS, DICRIM
- Accompagnement des EPCI à l'animation et la création de leur Plan Intercommunal de Sauvagerie (PICS)

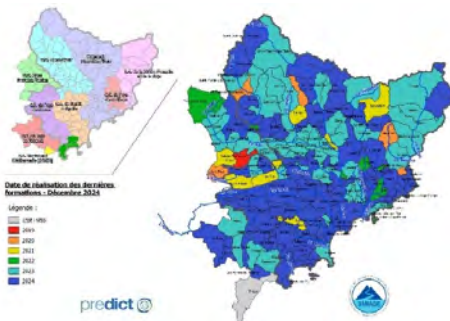
Formations

61 communes ont été formées lors de ces sessions collectives, dont 48 sur la zone POIA (Programme Inter-Régional du Massif des Alpes). En complément des sessions de formations groupées réalisées, des formations individuelles et des réunions de travail ont été organisées avec quelques communes. Des échanges individuels ont donc eu lieu avec 40 communes au cours de l'année 2024, dont 17 sur la zone POIA.

Au total, ce sont 100 communes qui ont bénéficié d'une formation, d'un échange téléphonique ou d'une réunion sur place pour travailler sur l'espace Wiki-Predict et leurs supports opérationnels de gestion de crise (PCS, carte du plan d'actions inondation, DICRIM).

Bilan financier 2024 : 157 883,40 € HT

Cette année, en dehors des mises à jour de supports initiées à la suite de changement d'équipe municipale, ou de demande spécifique, plusieurs mises à jour de cartographies des plans d'actions d'inondation ont été réalisées. De plus, un nouveau format de carte a été proposé, il s'agit des cartes montagnes, pour mieux répondre à la problématique des laves torrentielles.



Les cartes SDAL



Afin de renforcer la personnalisation des documents et rassembler l'ensemble des éléments de la gestion de crise relative au risque inondation sur un seul document, un modèle de carte a été réfléchi lors de réunions de travail entre le SMIAGE et PREDICT en 2022 pour les communes rattachées à un SDAL (Système d'Année Local de crues). En effet, le SMIAGE assure l'alerte réglementaire des autorités locales en cas de risques d'inondation sur 4 bassins versants des Alpes-Maritimes (Siagne/Riou d'Argentières, Brague, Loup, Roya/Bévéra).

Afin d'assurer ce suivi, le SMIAGE s'appuie sur des stations hydrométriques et des caméras installées sur les cours d'eau, et il a établi des procédures spécifiques de gestion de crise qui ont été transmises aux communes concernées. Ces procédures incluent notamment des échanges téléphoniques réguliers nécessaires entre la commune et le SMIAGE. Ces éléments sont mentionnés sur la carte du Plan d'Actions Inondation.

Objectifs

- Poursuivre l'accompagnement des communes et les cycles de formation et d'exercices.

Les communes se servent de plus en plus de cet outil désormais partagé aux équipes du SDIS et du SIDPC pour un suivi multi-événement des mains courantes communales et intercommunales.

GEDICOM F24

Outil de téléalerte déployé par le SMIAGE depuis 2018 (renommé F24 depuis)

Souscriptions

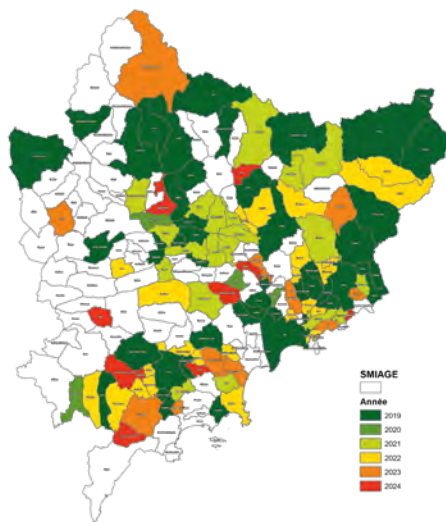
- 2020 : 56 communes dont 34 en territoire de montagne
- 2022 : 25 nouvelles communes
- 2023 : 107 communes dont 89 en territoire de montagne
- 2024 : 10 nouvelles communes dont 8 en territoire de montagne

Formations

18 communes ont été formées à l'utilisation du service par F24 ou se sont fait présenter l'outil par le SMIAGE.

Bilan financier 2024 : 234 380,53 € HT

Alertes déclenchées en 2024 : 706 soit 95 000 € HT



GEDICOM	Montant HT
RÉALISÉ ANNÉE 1 17 mois	108 960,37 €
RÉALISÉ ANNÉE 2	64 062,64 €
RÉALISÉ ANNÉE 3	105 886,26 €
TOTAL période marché	278 909,27 €

Nombre de déclenchement par ECPI	01/01/2024 au 31/12/2024
CAPG	144
CARF	41
CASA	137
CCAA	179
CCAPV	2
CCPF	27
CCPP	95
MNCA	81

Astreintes : formations et suivi opérationnel

Au cours de l'année 2024, les équipes du SMIAGE se sont formées d'une part au cours de la dizaine d'événements qui a généré une surveillance active, mais également via des visites sur le terrain. Les agents en charge de la surveillance hydrométéo et des ouvrages hydrauliques ont réalisé des visites conjointes sur les bassins versants SDAL que sont la Siagne, le Loup, la Brague et la Roya/Bévéra.

Objectif de ces visites

- Présenter et rappeler les enjeux du territoire ;
- Expliquer les difficultés liées aux mesures hydrométriques sur le terrain ;
- Comprendre les sensibilités, points de débordements, etc.

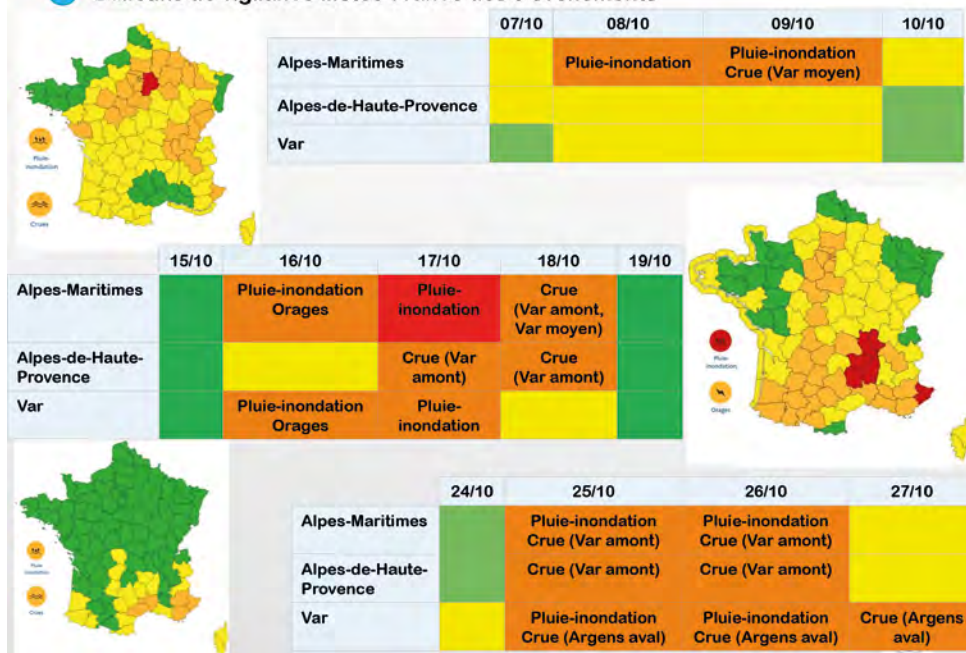
Objectif

former des équipes opérationnelles, expertes et confiantes en leurs connaissances collectives afin de surveiller les crues du territoire, et d'alerter le plus sereinement possible les détenteurs de pouvoir de police (mairies, préfectures).



4. L'information et la gestion de l'évènement

A Bulletins de vigilance Météo-France des 3 événements



Retour sur expérience AUTOMNE 2024

L'année 2024 a généré de nombreuses journées en vigilance jaune orages ou pluies inondations :

Vigilance Orange :

- Pluies inondations : 13 jours
- Orages : 6 jours

Vigilance Rouge : 1 jour (PI)

Les conséquences de ces intempéries sont diverses : des passages à gué détruits, des secteurs inondés et des évacuations.



Les équipes du syndicat ont été mobilisées en salle de crise à chacun de ces événements, depuis la salle de crise au COD en passant par les patrouilles qui ont pu réaliser des levées de doute sur certains ouvrages.

Restauration et entretien des cours d'eau

Suivi et entretien des cours d'eau

Le SMIAGE met en œuvre les programmes pluriannuels d'entretien et de restauration des cours d'eau dont la gestion lui a été confiée par les EPCI membres.

Nature des interventions :

- L'entretien et la restauration des ripisylves et la lutte contre les espèces invasives ;
- L'enlèvement des embâcles naturels ou anthropiques pouvant causer une entrave à l'écoulement des eaux en période de crue ;
- La gestion ponctuelle des sédiments en excédent ;
- L'entretien des ouvrages hydrauliques.

Pour l'année 2024, le SMIAGE est intervenu sur plus de 227 km de cours d'eau, pour un budget de 1 901 565 € HT. Les travaux d'entretien des cours d'eau sont réalisés par les entreprises titulaires des marchés et également par la régie entretien du SMIAGE (10 agents forestiers) qui œuvre tout au long de l'année.



Zoom sur la lutte contre la Jussie

Initialement plante d'agrément, celle-ci a été accidentellement introduite dans les milieux aquatiques. Nous la retrouvons sur les bassins versants de la Siagne et de la Cagne. Elle ne connaît aucun prédateur et est devenue envahissante. Afin de limiter son développement, le SMIAGE a mis en place un protocole d'intervention et de suivi : la plante est arrachée puis incinérée.

NOUVEAUTÉ EN 2024 Renaturation de la Brague à Opio

L'entretien de la végétation rivulaire des cours d'eau inclut la gestion des espèces exotiques envahissantes, comme la canne de provence, la renoué asiatique ou encore les herbes de la pampa. Ce projet de renaturation a permis de lutter contre ces espèces envahissantes, de restaurer une ripisylve et de stabiliser les berges. Ce projet est financé par l'État (Fond Vert), Département des Alpes-Maritimes et la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis. Ces travaux ont permis la plantation de 9 arbres, une centaine d'arbustes et de faire un semencement par semis manuel.

Montant total : 31 665 € HT

Plan de financement : 60% Fonds Vert - État, 10% Département des Alpes-Maritimes, 30% Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

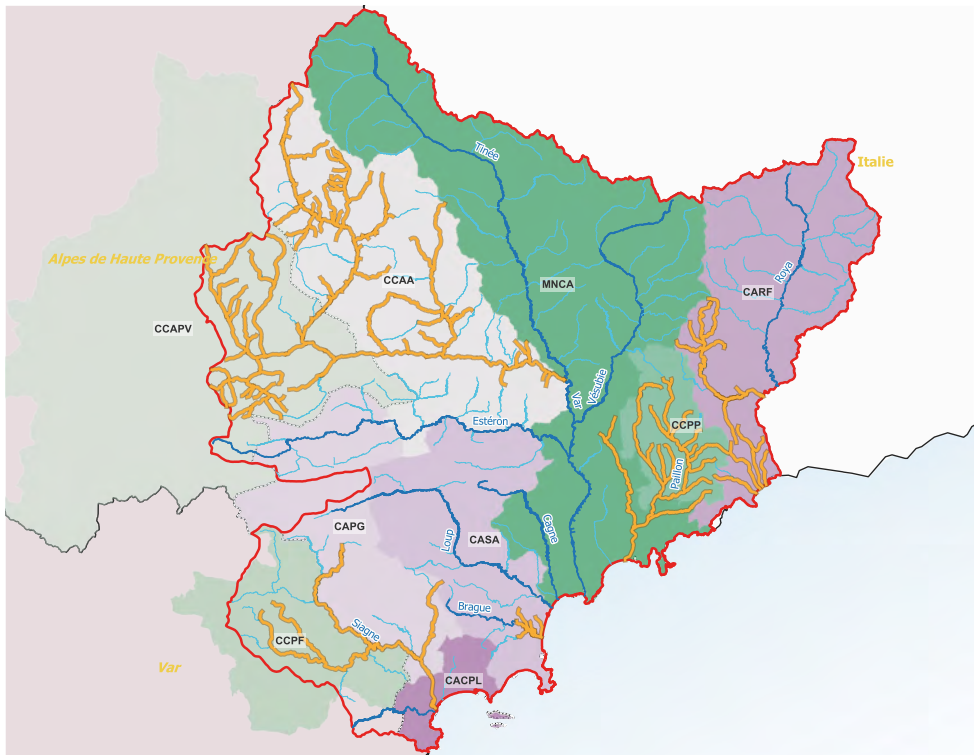


Poursuite des études hydromorphologiques pour définir une stratégie de résilience des territoires au risque d'inondation grâce à la démarche des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau

La gestion globale et intégrée des bassins versants vise à répondre à des objectifs croisés que sont l'atteinte du bon état écologique (Directive Cadre sur l'Eau), la prévention des inondations (Directive Inondation) et la meilleure intégration des milieux aquatiques dans les démarches d'aménagement. À ce titre, le Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT) du SDAGE RMC a identifié les masses d'eau du Haut Var, des Paillons, des bassins côtiers du littoral mentonnais et de la Roya/Bévéra comme étant sujettes à des altérations morphologiques et hydrologiques, impactant les dynamiques fonctionnelles de ces bassins versants.

Dans ce cadre, le SMIAGE a lancé en février 2020 une étude d'espace de bon fonctionnement (EBF) visant la compréhension du fonctionnement hydromorphologique spécifique de ces bassins versants, l'identification des pressions anthropiques à l'origine des altérations et l'analyse de la dynamique sédimentaire. Il s'agit par la suite de définir, en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire, un zonage et les principes de gestion associés et d'allier les objectifs de la démarche EBF au développement des territoires.

Cette démarche, est également appliquée aux bassins versants de la Brague et de la Siagne. En 2024, la concertation pour la définition des espaces de bon fonctionnement des cours avec les communes a été poursuivie.



Suivi de la qualité des cours d'eau



Le SMIAGE réalise chaque année un suivi de la qualité des cours d'eau de son territoire. Ce suivi historique a été initié par le Département des Alpes-Maritimes dont plusieurs décennies de données permettent de comparer et de suivre l'évolution des rivières maralpines. Ce suivi s'opère par période de 2 années consécutives. Les années 2023 et 2024 ciblent le secteur sud du département, incluant l'ensemble des cours d'eau côtiers principaux et certains de leurs affluents.

Un suivi physico-chimique et biologique est réalisé sur chacune des stations, incluant 4 campagnes de prélèvements par an afin d'avoir des données à chaque saison.

Le traitement de l'ensemble des prélèvements nécessitant une année de travail en laboratoire, les résultats présentés en 2023 sont ceux issus des prélèvements 2022.

Les prélèvements réalisés en 2024 sont quant à eux en cours de traitement.

Les analyses réalisées, à la fois sur l'eau et les différents compartiments biologiques, **témoignent de la bonne qualité globale du secteur échantillonné puisque 14 stations obtiennent un Bon état écologique, 5 stations obtiennent un état écologique Moyen et seulement 1 station obtient un état écologique Médiocre. Une station sur la Brague au niveau du pont des Tamarins n'a pas pu être analysée de toute l'année en raison d'un assec permanent.** C'est d'ailleurs sur cette rivière, en aval du rejet de la station d'épuration de Châteauneuf-Opio que la station se démarque des autres de par son état écologique médiocre suite aux analyses diatomiques, invertébrés et physico-chimiques traduisant une dégradation de la qualité de l'eau qui est toujours insuffisante et constatée depuis plusieurs années.

Pour l'Estéron, toutes les analyses biologiques et abiotiques sont excellentes, à l'exception de la température de l'eau mesurée à Sigale en période d'été, qui a dépassé les seuils de bonne qualité sur un prélèvement. Le principe du paramètre le plus déclassant rabaisse donc cette station sur la qualité moyenne, sans pour autant vouloir indiquer un dérèglement de la rivière puisque tous les autres paramètres analysés correspondent à une rivière en très bon état.

Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides (PGSZH)

Conformément à l'orientation 6B du SDAGE 2022-2027 qui ambitionne de poursuivre le travail engagé sur les zones humides dans le précédent cycle, le SMIAGE a initié l'élaboration du Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides (PGSZH) Maralpin, en collaboration avec le CEN PACA.

Ce plan a pour objectifs d'acquérir une vision d'ensemble cohérente des zones humides du territoire afin de définir une stratégie dédiée à leur préservation et à leur restauration. Il permet également de porter à connaissance sur un territoire les services rendus par les zones humides et les pressions empêchant leur bon fonctionnement, et doit alimenter les réflexions des collectivités en matière d'aménagement du territoire.

En 2024, un travail important d'identification et de caractérisation de l'ensemble des zones humides du territoire a été réalisé complétant ainsi les inventaires départementaux (06, 83 et 04) précédemment réalisés.

Deux réunions du COTECH ont permis de partager l'avancement de la démarche et l'identification des zones humides avec les EPCI et les partenaires. La Métropole NCA réalise une démarche similaire sur son territoire en partenariat avec le CEN PACA.



Analyse pédologique d'une zone humide de la plaine de Fayence.

Gestion de la ressource en eau

Un outil de gestion partagé : les Plans de Gestion quantitative de la Ressource en Eau (PGRE)

Les Plans de Gestion de la Ressource en Eau font suite aux Études des Volumes Prélevables Globaux (EVPG) réalisées sur les bassins identifiés comme étant en déséquilibre quantitatif par le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

Ce sont des documents de planification concertés avec l'ensemble des usagers de l'eau du bassin qui définissent les actions à mener pour rétablir le juste équilibre entre les prélèvements d'eau et les besoins des milieux afin de réduire les consommations. **Trois bassins sont concernés : la Cagne, le Loup et la Siagne.**

Les efforts réalisés sur ces bassins versants sont à poursuivre, les résultats sont encourageants en matière d'économies d'eau mais aussi d'une coopération essentielle entre les acteurs pour garantir une gestion juste et équilibrée des ressources en eau à l'échelle du bassin versant.

RETOUR SUR L'ANNÉE 2024

Le 11 octobre 2024 se sont déroulés les COPIL de mi-parcours des PGRE de la Cagne et du Loup.

- Présentation des données sur les suivis milieux.
- Actions d'économie d'eau engagées par les préleveurs et état d'avancement des projets.



Dispositifs de suivi des eaux souterraines



Objectifs

- Préserver les ressources en eau par l'amélioration des connaissances,
- Assurer une veille sur l'évolution des niveaux des nappes et le risque d'intrusions salines dans les aquifères littoraux,
- Disposer et partager une vision globale sur l'état des masses d'eaux souterraines et notamment des ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable.

Moyens

Un réseau piézométrique de plus de 60 points de suivi, forages de 15 à 400 mètres de profondeur, répartis dans les basses vallées de la Brague, du Loup, de la Cagne, du Var, des Paillons et de la Roya. En 2024, le SMIAGE instrumente 3 nouveaux forages et 7 nouvelles sondes sont mises en place pour le suivi de la conductivité. Une bancarisation hebdomadaire des données piézométriques est enregistrée dans la base nationale ADES.

RETOUR SUR L'ANNÉE 2024

L'année 2024 a succédé à deux années particulièrement difficiles, marquées par des sécheresses historiques. À Nice, le déficit pluviométrique annuel atteignait 53% en 2022 et 34% en 2023. **Le printemps 2024 s'est distingué par une forte pluviométrie, avec des mois de février et mars exceptionnellement pluvieux.** Cette tendance s'est poursuivie jusqu'en mai. En revanche, juillet et août, ont été très secs, bien en dessous des normales saisonnières.

Le début de l'automne a vu le retour de pluies abondantes, amorçant précocement la recharge des nappes phréatiques. Les mois de septembre et octobre ont été ponctués d'épisodes pluvieux intenses. La fin d'année, en revanche, a été nettement plus sèche.

Les précipitations importantes de 2024 n'ont permis qu'une recharge partielle des nappes, mises à mal par les déficits cumulés 2022 et 2023. Une remontée temporaire des niveaux a ainsi été observée en octobre, aussi bien pour les nappes alluviales que profondes sur l'ensemble du territoire. Toutefois, à la fin de l'année, plusieurs secteurs affichaient à nouveau des niveaux inférieurs à la moyenne et en baisse.



Étude ressource en eau stratégique des massifs calcaires Cheiron / Mons-Audibergue / Tourette-Chiers

Le SMIAGE Maralpin mène une étude pour définir **des zones de sauvegarde et préserver l'alimentation en eau potable actuelle, et pour les années futures.**

Conformément à l'orientation fondamentale n°5E-01 du SDAGE

- Le périmètre de cette étude est très vaste, une soixantaine de communes et dix EPCI.
- Des affleurements calcaires de près de 700 km², des liens avec 5 cours d'eaux

Une étude en quatre phases pour améliorer les connaissances et mieux gérer ces ressources fondamentales pour le territoire.

Phase 1 : améliorations des connaissances sur le fonctionnement des aquifères : bilan de leur potentialités, qualité, vulnérabilité, etc.

Phase 2 : présentation investigations complémentaires (jaugeages, traçage, forage)

- COTECH 8 février 2024
- COPIL 24 septembre 2024

Phase 3 : en cours 2024-2025. Définition et caractérisation de 9 Zones de Sauvegardes Exploitées Actuellement ZSE et 2 Zones de Sauvegardes Non Exploitées Actuellement ZSNEA

- Réalisation d'une Plaquette d'explication
- 3 réunions d'information sur les différents bassins versants à Valderoure (Artuby), Les Ferres (Estéron) et à Gattières (Cagne) ; Loup et Siagne en 2025

Phase 4 : à venir : propositions de mesures de protection, stratégie de préservation et de surveillance.

Infos générales :

Opération portée par le SMIAGE

Réalisée en 2022/2024 par le groupement de bureaux d'étude H2ea, Hydrofis, A la source conseil

Coût : 180 000 € HT (hors investigations)

Financements : Agence de l'Eau : 70 %, Région Sud : 10 %, Conseil Départemental des Alpes-Maritimes : 20 %



RETOUR SUR L'ANNÉE 2024

23 mai 2024 : un traçage des eaux souterraines pour confirmer relations entre le massif de l'Ubac et les sources de La Pare et de la Siagne et ainsi définir une Zone de Sauvegarde.

- 18 m³ d'eau + 10 kg de fluorescéine

Étude sur l'eau agricole : diagnostic et propositions d'actions

L'usage de l'eau pour l'agriculture dans les Alpes-Maritimes présente plusieurs spécificités : irrigation majoritairement basée sur l'eau potable, localisation dans les basses vallées soumises à un fort développement urbain, absence de réseau collectif d'agriculteurs et perte de l'usage agricole de certains canaux. À cela s'ajoutent les tensions sur les milieux aquatiques et les difficultés d'approvisionnement en eau de plus en plus fréquentes dans le contexte de changement climatique, d'où la nécessité d'acquérir des données précises.

Pour cela, le SMIAGE et la Chambre d'Agriculture ont lancé, en décembre 2021, une étude afin d'identifier les besoins en eau, actuels et futurs, pour satisfaire cet usage et fournir un schéma prospectif proposant des solutions d'amélioration.

Co-portage SMIAGE - Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes.

Réalisation 2021/2024 par le groupement de bureaux d'études SCP et Agriate.

Deux phases :

1. Établir un diagnostic précis sur l'irrigation, provenance de l'eau, volumes, surfaces...
2. Proposer des solutions d'améliorations pour une meilleure utilisation de l'eau à usage agricole et pour la préservation de la ressource.



2022 : Cotech de Présentation de la phase 1

2023-2024 : Réalisation de la phase 2, COTECH en décembre 2024

Budget : 120 000 € HT

Financements : Agence de l'Eau : 72 000 € HT, État : 24 000 € HT, Chambre d'Agriculture : 12 000 € HT, SMIAGE : 12 000 € HT



L'Observatoire de l'Eau

Né en Septembre 2022 de la situation hydro climatique préoccupante des années 2021 et 2022, l'Observatoire Départemental de l'Eau des Alpes-Maritimes, animé par le SMIAGE, vient compléter la politique de gestion de l'eau du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes. L'Observatoire regroupe une quinzaine d'experts académiques, de terrain et de la société civile et a donné naissance à une dizaine de projets concrets et innovants financés par le Conseil Départemental, dans le but d'améliorer des connaissances sur la ressource et d'avancer vers une gestion de la ressource en eau et une préservation des milieux toujours plus efficace.

En quelques chiffres

- 15 experts impliqués : une mixité d'experts académiques et d'experts de terrain avec une forte implication du SMIAGE
- 6 actions thématiques prioritaires identifiées avec des programmes sur 3 ans :

Gestion de la ressource en eau :

- Gestion active des aquifères ;
- Intrusion saline ;
- REUT et récupération des eaux de pluie.

Impact du changement climatique (centré sur la ressource en eau) :

Sur le territoire ; sur l'économie ; sur le citoyen.

4 projets déposés dans le cadre des AAPs Green Deal du CD06 et « Participation citoyenne » de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse qui s'inscrivent dans le cadre des actions prioritaires pour un budget total de 889 k€.

4 enjeux majeurs :

- Apparaître comme le lieu incontournable où se concentrent les données, les informations et la connaissance dans le domaine de la ressource en eau et de ses usages ;
- Agir sur la base de ces connaissances pour répondre en profondeur à l'urgence de la situation ;
- Convaincre les divers acteurs de la nécessité impérieuse d'un meilleur partage des données ;
- Construire une communication adaptée pour mettre en avant les actualités de l'Observatoire et ses activités à moyen et long termes.



RETOUR SUR L'ANNÉE 2024

23 janvier 2024 :

- Plan eau

28 février 2024 :

- Comité de pilotage de l'Observatoire : présentation de la chaire partenariale « L'eau dans les territoires des Alpes-Maritimes » ; actualités des actions de l'observatoire

Avril 2024 :

- Réalisation de la campagne d'échantillonnage des intrusions salines dans les aquifères côtiers (42 sites).

3 mai 2024 :

- Comité de pilotage de l'Observatoire : rencontre avec le Président du Département des Alpes-Maritimes et les experts de l'Observatoire, organisation du fonctionnement de l'Observatoire.

15 octobre 2024 :

- Réunion du comité d'experts de l'Observatoire, présentation des dernières avancées des actions de l'Observatoire de l'Eau ;

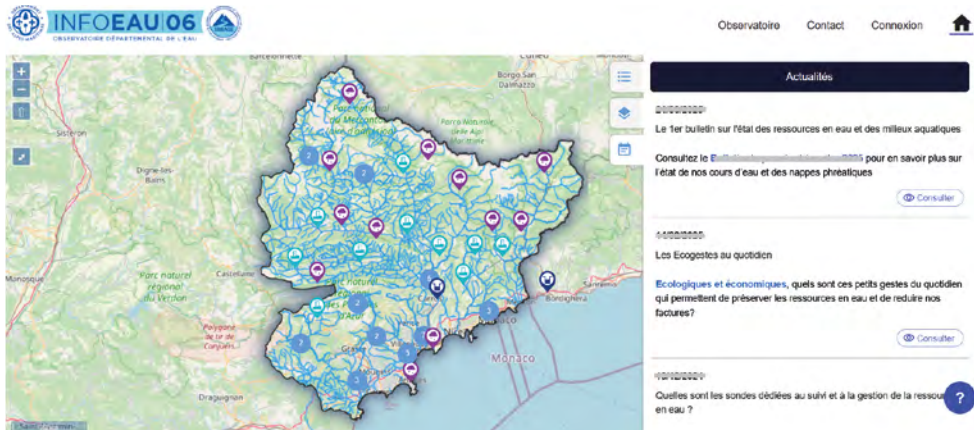
Juin, juillet et août 2024 :

- Poursuite et fin des événements de sensibilisation des habitants maralpins à la rareté de la ressource en eau et aux écogestes d'économie de l'eau.
- Réalisation du diagnostic des canaux d'irrigation du département par la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes.

Novembre 2024 :

- Lancement de la supervision Info'Eau 06.

Création d'une supervision Ressources en eau et Milieux aquatiques



Afin de gérer, valoriser et partager des données ressource et milieux, le SMIAGE a opté pour une solution informatique innovante. Cette solution permet de disposer d'une vision globale et partagée sur l'état des ressources en eau, eaux souterraines et eau de surface.

Elle est alimentée par des données multi-thématiques et être accessible à différents partenaires (Services de l'État, Agence de l'Eau, OFB, Fédération de Pêche, Préleveurs, etc.).

La mise en place de ce nouvel outil est une volonté forte du syndicat, au vu du nombre important de données produites depuis de nombreuses années, s'inscrivant dans les démarches des Assises de l'eau, atelier 4 « Suivi des milieux », et de l'observatoire de l'eau. Le SMIAGE a donc mené une étude d'opportunité et comparé les solutions proposées par différents prestataires au regard des besoins pour le suivi de la ressource en eau et des milieux.

Les critères de sélection principaux étaient la possibilité du logiciel de gérer plusieurs types de données, niveaux, débits, hauteurs, qualités et concrètement : pouvoir centraliser des données envoyées par les stations de mesures, quel que soit la marque ou le modèle des matériels utilisés en interne ou par les partenaires.

La supervision met à disposition pour les partenaires du SMIAGE un portail technique. Sur cet espace, où l'accès n'est possible qu'après identification, les différents partenaires comme les collectivités, les gestionnaires d'eau potable, la chambre d'Agriculture pourront mettre en ligne des données, des études où toutes les informations liées à la ressource en eau qu'ils souhaiteraient porter à la connaissance des autres partenaires. Cette mise en commun des données permettra d'unifier la connaissance tout en permettant d'améliorer la transversalité entre les différentes structures agissant sur le département. Ce décloisonnement entre les données permet une analyse plus fine de l'hydrologie locale et une consultation rapide en quelques clics des données de tous types.

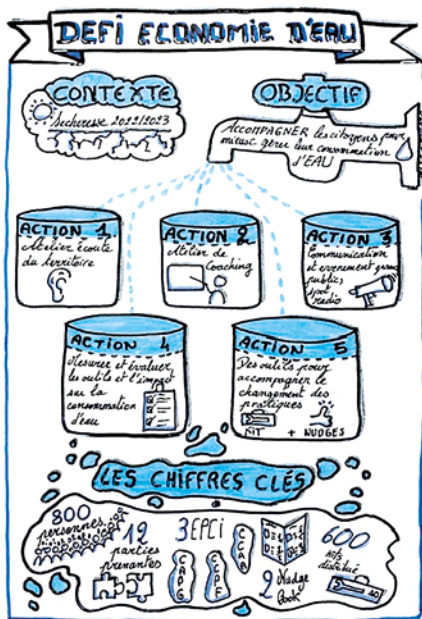
Unique et puissant, InfoEau 06 est un outil polyvalent aux objectifs multiples. La sensibilisation du grand public à la gestion de la ressource en eau via le partage et la vulgarisation de données concrètes en lien avec l'eau douce. Mais aussi, via son portail technique permettre à tous les partenaires techniques de partager des données aux autres acteurs de l'eau, permettant ainsi d'améliorer la connaissance des milieux, anticiper les crises et afin de mieux gérer les événements futurs sur le territoire maralpinois.

Projet Défi Économie d'Eau

Suite aux épisodes de sécheresse exceptionnels connus en 2022-2023, le Département des Alpes-Maritimes, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et le SMIAGE ont choisi de s'associer pour porter ensemble le projet « Défi économisons l'eau », en partenariat avec l'association azurée Méditerranée 2000 et Le LyRE, Centre d'Innovation et d'expertise de SUEZ.

LES OBJECTIFS

- **Contextualiser et relocaliser les enjeux** : afin de réduire le frein de la distanciation psychologique par rapport à la problématique de l'eau et plus généralement du changement climatique,
- **Favoriser la coopération et la dynamique de groupe pour installer le changement** : l'observatoire des familles se veut un espace de partage et d'apprentissage mutuel, afin de renforcer le sentiment collectif,
- **Construire et renforcer le sentiment d'auto-efficacité** : grâce à l'apprentissage, l'observation et l'imitation, les individus pourront ainsi acquérir des connaissances et des compétences pour changer leurs comportements,
- **Diffuser et essaimer les pratiques (l'effet « boule de neige »)** : l'innovation se diffuse par l'appropriation des pratiques. Le groupe de « pionniers » qui auront à participer à la démarche pourront, à leur tour, transmettre leurs pratiques à leur entourage.



LES ACTIONS 2024

- Plusieurs **ateliers d'écoute du territoire** ont eu lieu sur les territoires (Grasse, Tourrettes, Puget-Théniers), ces ateliers ont permis de discuter avec les habitants des épisodes de sécheresse et de la raréfaction de la ressource en eau,
- Des **ateliers de coaching** personnalisés pour les citoyens du Pays Grassois sur les économies d'eau à domicile et au jardin,
- Une **action de communication globale**, avec la sensibilisation des citoyens aux écogestes, et la distribution gratuite de goodies incitant aux écogestes : kits, débitmètres, magnets.

Coût : 130 000 € HT

Financements : Agence de l'eau : 70 %, Département des Alpes-Maritimes : 30 %



Étude des étiages dans les Alpes-Maritimes : compréhension des processus et conséquences sur la ressource en eau



En 2023, le SMIAGE maralpin avait commandé à Météo-France une étude ayant pour objectif d'identifier les impacts du changement climatique sur l'utilisation des ressources en eau. Suite à cette étude, une thèse avait été lancée par l'Observatoire de l'Eau à l'automne 2023. Ce projet de recherche, financé par le Département des Alpes-Maritimes et en partenariat avec l'Université Côte d'Azur, a pour objectif de mieux comprendre les étiages sur le territoire.

1/ Compréhension de la variabilité spatio-temporelle des étiages passés, actuels et futurs sur l'ensemble du département. Cette phase de l'étude permettra de mieux comprendre les étiages passés, leurs durées et les types de territoires concernés. Les épisodes de sécheresse marqués de 2022-2023 seront étudiés dans le contexte actuel de changement climatique, en lien avec les prévisions climatiques d'Explore 2 afin de mieux comprendre l'impact du changement climatique sur les ressources en eau superficielles.

2/ Analyse des processus de contrôle des étiages à l'aide d'échantillonnages réalisés sur quatre

bassins versants du département (Brague, Loup, Cagne et Cians). Ces analyses permettront de mieux comprendre le fonctionnement des aquifères karstiques sur ces bassins versants et ainsi l'origine de l'écoulement superficiel.

3/ Réalisation d'un diagnostic quantifié des outils existants permettant la prévision des étiages à moyen terme. Ce diagnostic permettra de proposer des améliorations possibles de ces outils afin de les adapter au contexte Maralpin et d'affiner leur niveau de précision.

Infos générales : opération portée par le SMIAGE, l'Université Côte d'Azur et le CNRS (laboratoire Géoazur)

Durée du projet de recherche : 2023 - 2026

Coût : 463 344 € HT

Financements :

CNRS : 55%, Conseil Départemental des Alpes-Maritimes : 45%



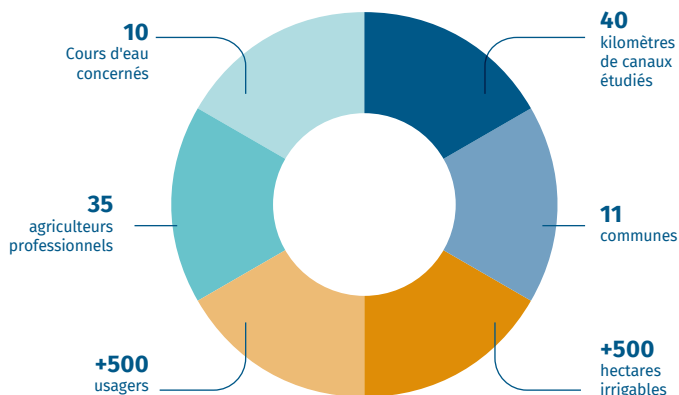
DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES



UNIVERSITÉ
CÔTE D'AZUR



Étude diagnostic des canaux d'irrigation sur le territoire Maralpin



Façonnés par les sociétés à travers les reliefs, les canaux d'irrigation ont permis d'acheminer l'eau, là où elle venait à manquer, par la seule force de la gravité. **Ces ouvrages constituent un patrimoine inestimable et font perdurer les pratiques ancestrales d'irrigation de nos sociétés, ainsi qu'une pluralité d'usages indispensables en territoire rural** (DFCI, secours en eau potable, eau pluviale). Les récents événements climatiques (tempêtes, sécheresses) ont mis en évidence les besoins de préservation et de réhabilitation de ces canaux. Dans le cadre de l'Observatoire de l'eau, la Chambre d'agriculture 06 et le SMIAGE, associés aux autres partenaires publics locaux, ont lancé en 2024 une étude

diagnostic sur les canaux d'irrigation afin d'approfondir les connaissances sur leurs usages ainsi que les pratiques d'irrigation dans le moyen et haut-pays maralpin.

Objectifs :

- Rencontrer les gestionnaires des canaux d'irrigation
- Analyser les usages et les pratiques d'irrigation (agricole, particulier, eau potable, DFCI)
- Réaliser une étude terrain (fonctionnement du canal, équipements, détermination des enjeux)
- Cartographie

La première phase de cette étude a ainsi permis de diagnostiquer 15 canaux répartis sur l'ensemble du territoire maralpin.

Cette étude sur les canaux d'irrigation sera poursuivie dans une seconde phase en 2025 avec le diagnostic de 10 nouveaux canaux et le chiffrage de travaux de réhabilitation sur huit canaux (phases 1 et 2).

Coût : 15 000 € HT

Financements : Département des Alpes-Maritimes



Appui et assistance en matière d'assainissement

Le service d'assainissement, historiquement appelé SATESE a su développer une compétence technique spécifique et une bonne connaissance du territoire permettant de disposer dans ses missions d'une vision globale et actualisée des problématiques d'assainissement, notamment sur les territoires ruraux où l'ingénierie publique est moins présente. Depuis 2018, à la demande de certaines collectivités, le SMIAGE a élargi ses statuts juridiques afin de pouvoir réaliser de la délégation de maîtrise d'ouvrage dans ces domaines.



Missions réalisées :

- .. **16 visites** sur des stations de moins de 2 000 EH, dont 11 visites avec analyses,
- .. **31 audits** CDA effectués sur les stations de plus de 2 000 EH du 06 et sur les déversoirs d'orage de réseau dans le cadre de l'habilitation renouvelée en août 2024 par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse,
- .. **13 bilans 24h** réglementaires réalisés sur des stations de petite et moyenne capacité à la demande des partenaires.
- .. **50 assistances** pour l'évaluation de la qualité des services de l'eau (SISPEA, RPQS),
- .. **3 études de criticité** type Analyse des Risques de Défaillances et **1 étude de faisabilité** de plateforme de compostage,
- .. **2 contrôles de conformité** pour la validation de la mise en place de dispositifs d'autosurveillance.

* Équivalent Habitants (EH) : unité de mesure théorique. Elle permet d'évaluer la pollution organique présente dans les eaux usées.

* CDR : Contrôle des dispositifs d'autosurveillance

Gestion administrative, financière et support

Ressources humaines chiffres clés en 2024 : 4 773 967,28 € de masse salariale

Évolution des effectifs, répartition des agents (H/F, CDD, CDI, fonctionnaires) :

Évolution des effectifs permanents de 2023 à 2024 (agents titulaires)

AGENTS TITULAIRES		dont catégorie A	dont catégorie B	dont catégorie C
2023	46	18	8	20
	dont filière technique femme	7	3	0
	dont filière technique homme	8	2	14
	dont filière administrative femme	2	3	6
	dont filière administrative homme	1	0	0
2024	48	19	9	20
	dont filière technique femme	8	4	0
	dont filière technique homme	8	1	15
	dont filière administrative femme	2	4	5
	dont filière administrative homme	1	0	0

Évolution des effectifs permanents de 2023 à 2024 (agents contractuels)

AGENTS CONTRACTUELS		dont catégorie A	dont catégorie B	dont catégorie C
2023	33	23	8	2
	dont filière technique femme	9	2	0
	dont filière technique homme	14	4	2
	dont filière administrative femme	0	2	0
	dont filière administrative homme	0	0	0
2024	32	22	10	0
	dont filière technique femme	10	2	0
	dont filière technique homme	12	6	0
	dont filière administrative femme	0	2	0
	dont filière administrative homme	0	0	0

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
TOTAL AGENTS	23	43	50	60	75	79	79	80

Budget et comptabilité : budget, suivi d'exécution

	TOTAL	Section de fonctionnement	Section d'investissement
BUDGET PRIMITIF 2024	115 896 085,71 €	12 819 945,71 €	103 076 140,00 €
BUDGET SUPPLEMENTAIRE	72 986 756,35 €	20 097 194,57 €	52 889 561,78 €
DECISIONS MODIFICATIVES 2024	3 442 000,00 €	190 000,00 €	3 252 000,00 €
TOTAL	192 324 842,06 €	33 107 140,28 €	159 217 701,78 €

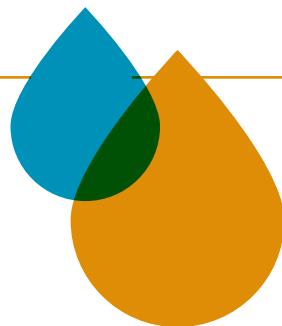
COMPTE ADMINISTRATIF 2024

DÉPENSES	53 821 587,39 €	10 090 869,15 €	43 730 718,24 €
RECETTES	61 891 971,27 €	10 912 478,39 €	50 979 492,88 €

Compte administratif 2024 SMIAGE

Le compte administratif 2024 vient clôturer un exercice budgétaire :

- **Excédentaire + 821 609,24 €** sur la section de fonctionnement.
- Déficitaire sur la section d'investissement - **13 063 194,87 €**,
- **Dépenses : 10 090 869,15 €** en fonctionnement, **43 730 718,24 €** en investissement.
- **Recettes : 10 912 478,39 €** en fonctionnement, **50 979 492,88 €** en investissement.

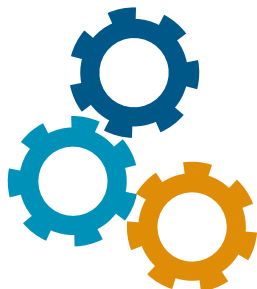


Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement : 10 090 869,15 € dont 4 773 967,28 € de masse salariale et 2 799 009,45 € d'opérations pour le compte des EPCI en transfert.

Recettes de fonctionnement : 10 912 478,39 € dont 2 830 681,66 € de recettes propres du SMIAGE (AOT, audits, subventions liées au personnel...)

Elles sont composées de la contribution des membres en transfert et d'une partie des contributions des membres en délégation (participation aux frais de structure et aux charges de personnel).



Section d'investissement

Dépenses d'investissement :

L'exécution budgétaire 2024 est marquée par une augmentation très importante des dépenses liées à la Tempête Alex et à la Tempête Aline : (+85,66 % par rapport à 2023) : contrats territoriaux spécifiques et délégations de maîtrise d'ouvrage confondus.

À l'inverse, les dépenses liées aux contrats classiques connaissent une baisse importante malgré la réalisation d'opération phare (-38,44 % par rapport à 2023) : les travaux de restauration de la Brague pour la Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis pour 2289758,40€, les travaux de mise en conformité de la digue de Cagnes-sur-Mer pour le compte de la Métropole Nice Côte d'Azur pour 328241,67€, le confortement du seuil de la Bévéra pour le compte de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française pour 304345,39€, le confortement de la rive gauche du Var (tranche 5) pour le compte du Département des Alpes-Maritimes pour 2162161,10 €.

Le report des opérations à réaliser dans la basse vallée du Var pour le compte du Département des Alpes-Maritimes dans le cadre de la convention de partenariat qui le lie au syndicat explique également cette diminution des dépenses sur les contrats classiques.

Recettes d'investissement :

Si les dépenses d'investissement augmentent globalement, le SMIAGE a su solliciter le versement de subventions à hauteur de 18673128,61€ (7830364,20€ en 2023) soit +139 % par rapport à 2023.

**Le SMIAGE a perçu 638755,75 €€ de FCTVA sur 2024.
Pour rappel, le SMIAGE n'a souscrit aucun emprunt depuis sa création.**

Comités syndicaux et exécution des délibérations

5 Comités Syndicaux et 5 Bureaux se sont réunis en 2024. Ils représentent les temps forts du syndicat :

Pour les Comités Syndicaux :

- .. 19 mars 2024
- .. 9 avril 2024
- .. 25 juin 2024
- .. 17 octobre 2024
- .. 9 décembre 2024

Pour les Bureaux :

- .. 19 mars 2024
- .. 9 avril 2024
- .. 25 juin 2024
- .. 17 octobre 2024
- .. 9 décembre 2024

Les délibérations du Comité Syndical ainsi que celles du Bureau sont disponibles pour consultation sur le site internet du SMIAGE ainsi que sur le rapport d'activités annuel.

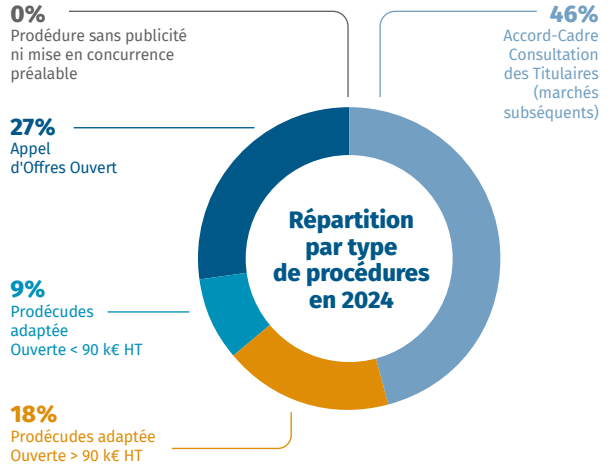
www.smiage.fr

Commande publique

NOMBRE DE MARCHÉS PUBLIÉS EN 2024 :

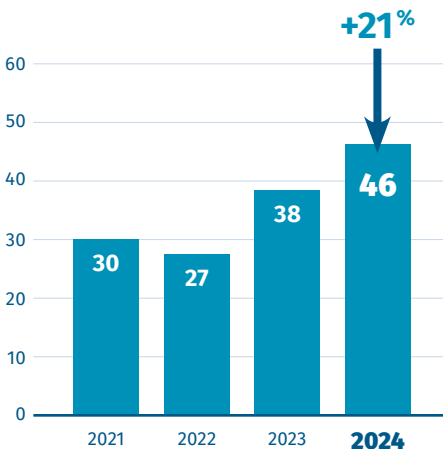
En 2024, le pôle commande publique a publié au total 46 consultations dont :

- 12 procédures d'appels d'offres
- 8 procédures adaptées supérieures à 90 000 € HT
- 5 procédures adaptées inférieures à 90 000 € HT
- 21 procédures subséquentes



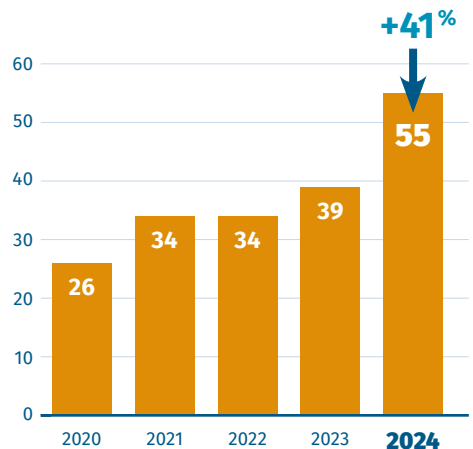
Évolution du nombre de consultations publiées 2021-2024

Un nombre de publication **en hausse de 21% par rapport à l'année 2023** et de 53% par rapport à 2021.

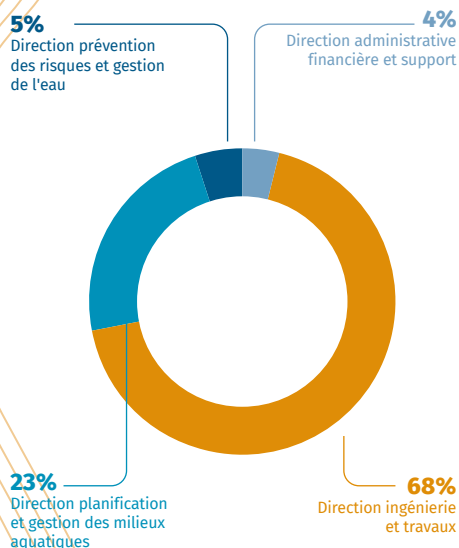


Évolution nombre de marchés notifiés 2020-2024

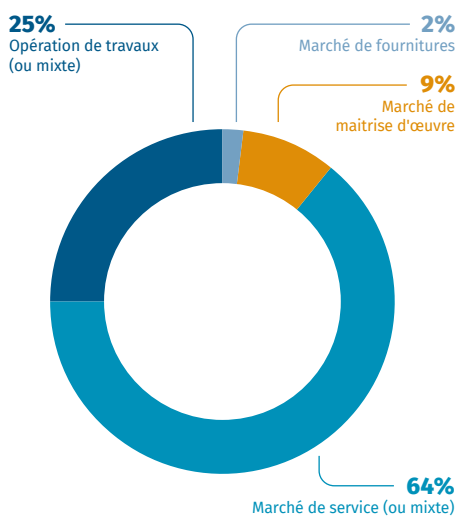
55 marchés (toutes procédures confondues) notifiés en 2024. **En hausse de 41% par rapport à 2023** et de 112% par rapport à 2020.



Répartition marchés 2024 par directions

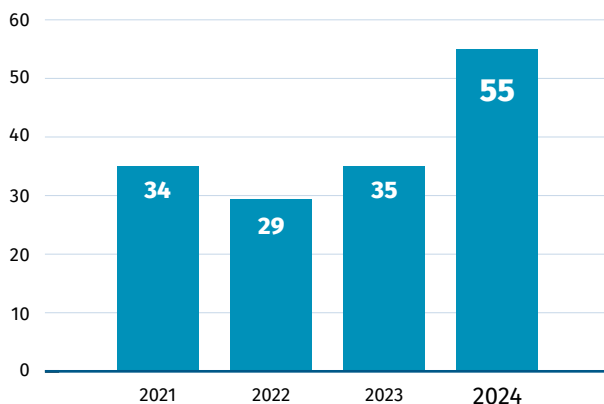


Répartition marchés 2024 par objet



Volumétrie fournisseurs

Les marchés notifiés en 2024 ont concerné **55 fournisseurs différents** (titulaires, co-traitants, sous-traitants).



COMMISSIONS D'APPEL D'OFFRES

En 2024, le SMIAGE a organisé **6 commissions d'appel d'offres (CAO)**.

CLAUSES D'INSERTION SOCIALE

En 2024, le SMIAGE s'est inscrit dans une politique d'achat socialement responsable permettant d'imposer aux entreprises attributaires de réserver un certain nombre d'heures de travail à des personnes en difficultés dans le parcours d'insertion professionnelle (bénéficiaires de minimas sociaux, chômeurs de longue durée, jeunes sans qualifications, habitants de quartiers prioritaires, publics seniors, personnes reconnues comme travailleurs handicapés, etc.).

La réalisation de ces clauses est suivie par des facilitateurs référents pour chaque territoire.

N° du marché	Objet du marché	Objectifs d'heures d'insertion	Nombre d'heures d'insertion réalisées	Taux de réalisation	Mandataires
240001	ACCORD-CADRE TRAVAUX ALEX/ALINE LOT 1 SECTEUR ROQUEBILLIERE (ANNÉE 1)	450,00	1033,50	230 %	EUROP TP
240014	TRAVAUX CONFORTEMENT QUARTIER AVRAIRE - TENDE	450,00	2563,00	570 %	RAZEL BEC
240018	MISSION DE CURAGE DU BORRIGO COMMUNE DE MENTON	150,00	179,00	119 %	EIFFAGE GC INFRA LINEAIRES
240002	ACCORD-CADRE TRAVAUX ALEX/ALINE LOT 2 SECTEUR SAINT MARTIN VESUBIE (ANNEE 1)	1050,00	1567,00	149 %	RAZEL BEC
240023	AMENAGEMENT BERGES ISOLA BREIL/ROYA LOT 1 VRD	150,00	En cours		MASALA
240024	AMENAGEMENT BERGES ISOLA BREIL/ROYA LOT 2 ESPACES VERTS / JARDINS D'ENFANTS	70,00	En cours		TEE PAYSAGE TRAVAUX & ENTRETIEN

En 2024, 6 marchés de travaux ont intégré des clauses sociales dans les conditions d'exécution des marchés. L'ensemble des marchés arrivés à terme présentent un taux de réalisation des objectifs supérieurs à 100 %, ce qui démontre un réel intérêt et un potentiel d'heures réalisables importants.

AUTRES CHIFFRES

Une commande publique réactive et performante : Le délai moyen entre la publication d'un marché et sa notification aux entreprises retenues était de 3 mois en 2024, soit 90 jours au SMIAGE. Ce qui démontre des délais assez courts puisque le délai global tient compte du délai de publication, d'analyse des offres, de négociations éventuelles et demandes de précisions, du passage en commission d'appel d'offre si nécessaire et de signature du marché avant sa notification.

Nombre de contentieux : sur la période 2020-2024, le SMIAGE n'a connu aucun contentieux en cours de procédure ou après attribution en matière de commande publique.

Prévention et Sécurité

Formations

- Agents ayant passés des formations en 2024 :
 - **AIPR** : 7 agents
 - **PSC1** : 22 agents
 - **CATEC** : 8 agents
 - **HABILITATION ELECTRIQUE** : 16 agents
 - **HYPERBARE** : 1 agent formation conseiller à la prévention hyperbare

Formation en prévision :

- **SST** : 6 agents + 7 agents planifiés sur juin 2025
- **EAUX VIVES** : planifiées sur automne 2025
- **PSC1** : 10 agents en 2025

Vaccinations :

- Vaccination leptospirose prévu en septembre 2025 : 7 agents en suivi et 1 agent initial

Accident de travail :

- Mise en place d'un formulaire de déclaration d'accident de travail

Audits Réglementaires

- Contrôles réglementaires :
- Contrôles techniques des véhicules légers et du poids lourd ;
- Vérification Générale Périodique (VGP) des engins ;
- VGP équipements électriques et de levage (Base Carros) ;
- Gestion du registre Santé Sécurité au Travail ;
- Commissions sécurité incendie, audit des bureaux, accès pour les personnes à mobilité réduite, prises électriques, etc. ;
- Suivi de l'accidentologie, demande de déclaration aux agents et bancarisation des retours ;
- Suivi des nouvelles installations de la base de Carros.



Fonctionnel

- Dotation complémentaire et renouvellement des Équipements de Protection Individuel (EPI)
- Supervision et dotations complémentaires des dispositifs de protection des travailleurs isolés
- Rédaction et mise en œuvre du protocole pêche électrique
- Révision du règlement des astreintes
- Rédaction et mise en œuvre du règlement santé/sécurité
- Rédaction du règlement relatif à la nouvelle activité hyperbarie
- Arrêt de l'activité éclatement de blocs par dispositifs pyrotechniques
- Actualisation du Document Unique d'évaluation des risques

ZOOMS PAR BASSIN VERSANT

40 Bassin versant du Var

- Var amont
- Basse vallée du Var

51 Bassin versant de l'Estéron

52 Bassin versant de la Siagne et côtiers Pays de Lérins

63 Bassin versant de la Brague

67 Bassin versant du Loup

69 Bassin versant de la Cagne

72 Bassin versant des Paillons

76 Bassins versants de la Tinée et de la Vésubie

80 Bassin versant de la Roya et des côtiers mentonnais

85 La façade maritime des Alpes Maritimes

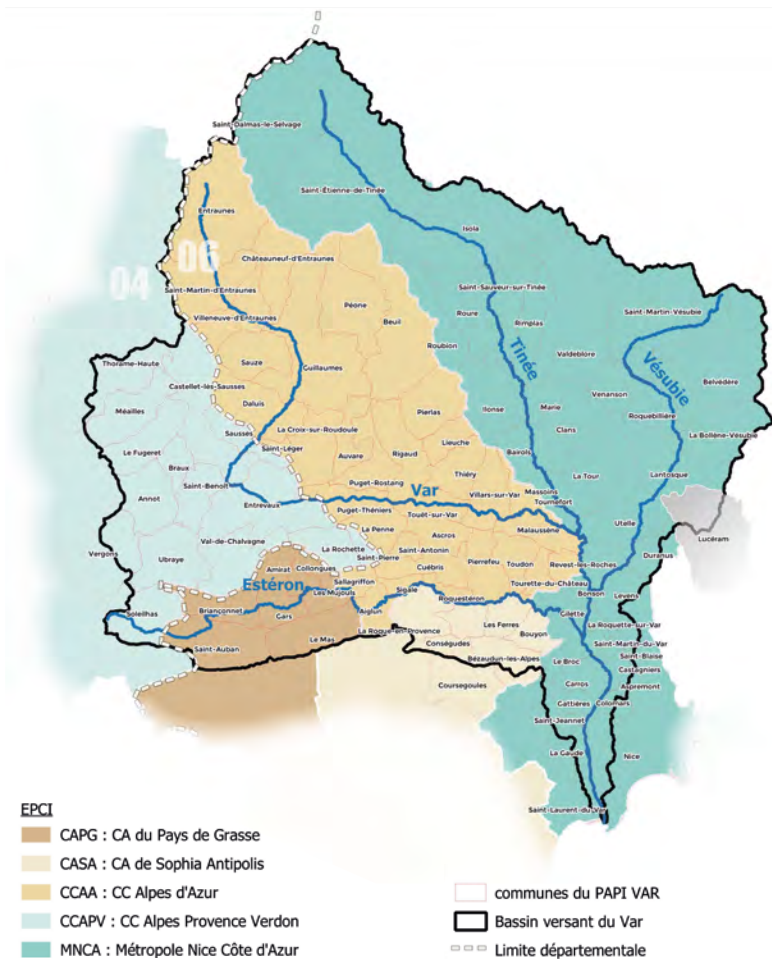


Le bassin versant du Var

Programme d'actions de prévention des inondations du bassin versant du Var (2023-2028) - n°3

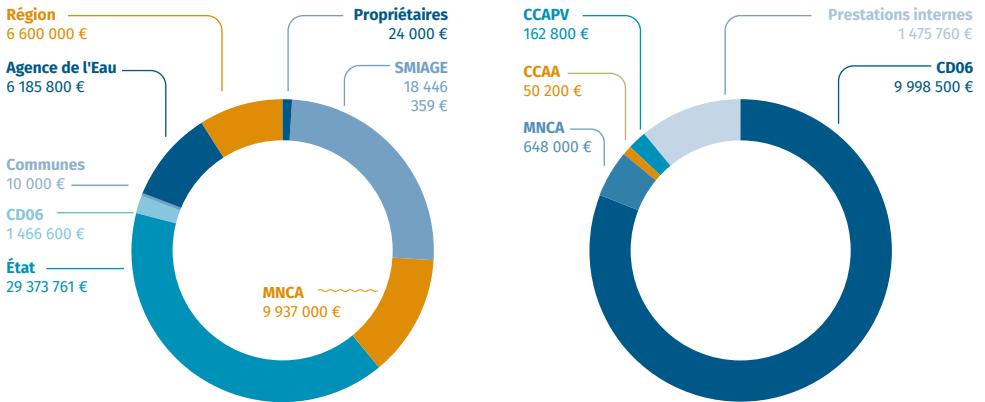
•• Périmètre

- .. Bassin versant du Var
- .. 2 départements : 06 et 04
- .. 5 EPCI (Communauté de Communes Alpes Provence Verdon, Métropole Nice Côte d'Azur, Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Communauté de Communes Alpes d'Azur et Communauté d'Agglomération Pays de Grasse)
- .. **100 communes dont 85 communes dans le 06 et 15 communes dans le 04**



Plan de financement

Le PAPI Var 3 comprend 63 actions portées par 5 maîtres d'ouvrage (SMIAGE, État, Métropole Nice Côte d'Azur, communes et propriétaires) pour un montant prévisionnel de **72 283 520 € HT**.



Avenant n°1 au PAPI Var en cours d'élaboration en 2024

- **Action 1.9** : mise en place d'un observatoire du suivi de l'évolution morphologique des vallées de la Tinée et de la Vésubie : changement de maîtrise d'ouvrage entre la Métropole Nice Côte d'Azur et le SMIAGE
- **Action 7.13** : sécurisation du collège de Saint-Sauveur-sur-Tinée contre les crues de la Tinée : nouvelle action pour un montant de 4,8 M€ HT.



L'avenant a été validé par le comité de pilotage du PAPI en date du 29 février 2024 et déposé pour instruction auprès des services de l'État le 9 août 2024. **Sa labellisation en comité d'agrément du bassin Rhône Méditerranée est prévue le 6 juin 2025.**

Commémoration des 30 ans de la crue du Var de 1994



En partenariat avec le Département des Alpes-Maritimes, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon et la Communauté de Communes Alpes d'Azur, le SMIAGE a réalisé deux actions de sensibilisation afin de commémorer les 30 ans de l'événement majeur qu'est la crue de 1994. En effet, c'est la seule crue répertoriée de mémoire d'homme à avoir été généralisée sur l'ensemble du bassin versant du Var.

Ainsi, un concours photo pour le grand public s'est déroulé à l'automne 2024 dans l'objectif de collecter des photos d'époque. Une cinquantaine de photos ont pu être collectées et les 5 lauréats sont repartis avec des lots.

CONCOURS PHOTO
IL Y A 30 ANS...
LE VAR DÉBORDAIT

A gagner :
3 pass familiaux Rafting/Kayak/Randonnée aquatique au choix + entrées à l'accrobranche de Valberg
3 pass familiaux 4 activités Vésubia Mountain Park + journées ski enfants à Turini et la Colmiane
3 pass familiaux Train des Pignes à vapeur + entrées à la luge d'été de Valberg

PARTICIPEZ :
DU 9 SEPTEMBRE AU 9 NOVEMBRE 2024

la CRUE 1994
il y a 30 ans

Enfin, une tournée du spectacle de sensibilisation aux risques naturels « Attention Pipot » créé originellement par la Communauté de Communes Alpes d'Azur et la Compagnie Les Chapeliers a permis à 1600 élèves et collégiens d'être sensibilisés aux réflexes à adopter en cas d'événement majeur à l'occasion d'une tournée d'un mois, 36 représentations ont eu lieu dans 24 communes en novembre 2024.



Suivi et entretien des cours d'eau



Entretien des cours d'eau

Le SMIAGE entretient les ouvrages hydrauliques de la Basse Vallée du Var, depuis Saint-Martin du Var, jusqu'à l'embouchure. L'entretien est réalisé par l'équipe d'agents en régie avec un soutien de prestataires extérieurs. L'entretien consiste à débroussailler les plantes comme les cannes de provence, d'abattre les arbres et arbustes gênant l'écoulement de l'eau et d'évacuer et traiter les déchets.

Coût total des opérations :

Métropole Nice Côte d'Azur : 10 225 € HT

Département des Alpes-Maritimes : 29 924 € HT

Protection de la biodiversité des milieux aquatiques

Évaluation des impacts du changement climatique sur les milieux aquatiques

Suite à la sécheresse exceptionnelle de 2022, le Département des Alpes-Maritimes a élaboré un plan départemental de gestion de l'eau principalement axé sur la lutte contre le gaspillage d'eau mais comportant également un volet d'études pour mieux comprendre les effets de l'évolution du climat sur le territoire Maralpin. C'est dans ce cadre que le SMIAGE réalise une étude visant à évaluer les impacts du changement climatique sur les milieux aquatiques.

Au regard de leur caractère faiblement anthropisé, ce sont le Var et l'Estéron qui ont été choisis comme bassins pilotes afin d'évaluer les évolutions liées au seul facteur du changement climatique.

L'étude, initiée en 2024 et se déroulant sur 3 années, a pour objectifs de caractériser précisément le contexte bioclimatique de ces deux cours d'eau, à savoir leur richesse en espèces aquatiques et les conditions climatiques dans lesquelles elles évoluent. L'étude s'attachera également à définir des indicateurs, physiques ou biologiques, pertinents à suivre sur le long



Station de mesures et jaugeage sur le haut Var vallon de la Sanguinière

terme pour évaluer les impacts du changement climatique. Dès 2024, des inventaires faunistiques et l'installation de 9 capteurs pour suivre en continu la température de l'eau et les débits ont été réalisés.



Zoom sur le bassin versant du Var amont

Étude hydromorphologique et définition de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau

Le SMIAGE pilote une étude, à l'échelle du bassin versant du Var amont, fondée sur la compréhension du fonctionnement morphologique et la détermination des EBF sur le Var et ces principaux affluents.

L'objectif de l'étude est d'identifier les secteurs où de l'espace peut être redonner au cours d'eau afin de réduire la vulnérabilité au risque d'inondation et mieux se préparer aux catastrophes climatiques à venir.

Début de l'étude : février 2020

Fin de l'étude : fin 2025

Bureau d'études : Géopeka, EGIS

RETOUR SUR 2024



- Concertation avec les communes de la Communauté de Communes Alpes d'Azur pour définir le zonage EBF acceptable pour le territoire.
- Des principes d'aménagement et des préconisations d'urbanisme liées au zonage EBF ont été proposés afin que les communes puissent intégrer l'espace de bon fonctionnement à leurs documents d'urbanisme.
- Sur les Alpes-de-Haute-Provence, cette concertation a été menée par la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon.

Plan de financement

Montant	Subventions			Autofinancement SMIAGE		
	Agence de l'Eau (40 %)	Région PACA (30 %)	Département 06 (10 % de la participation CCAA et MNCA)	MNCA	CCAA	CCAPV
78 081 €	31 233 €	23 425 €	5 235 €	1 637 €	8 831 €	7 720 €

Sites Rivières Sauvages

Il reste 1% de rivières considérées « sauvages » en France pour lesquelles l'ensemble des acteurs publics et privés se mobilisent pour leur préservation.

Une trentaine de rivières en France sont labellisées dont 5 dans le Département des Alpes-Maritimes : les Rivières Rouges (Le Cians, la Roudoule, la Clue d'Amen et le vallon de Cante) et l'Estéron. Il s'agit d'un outil de concertation et de mobilisation en vue de la conciliation des usages et de la préservation des milieux, sans réglementation associée. Il permet la reconnaissance de ses richesses paysagères et écologiques et la mobilisation de fonds privés.





RETOUR SUR 2024

Le SMIAGE anime le programme d'actions Rivières Sauvages pour le compte de la Communauté de Communes Alpes d'Azur.

Ce premier cycle de labellisation est arrivé à échéance, le SMIAGE a donc travaillé sur le renouvellement de la labellisation :

- Bilan des actions réalisées 2018-2023
- Mise à jour de la grille de critères
- Réalisation d'une note de synthèse scientifique
- Proposition d'un nouveau programme d'actions pour 5 ans (2025-2030)

- Atelier de travail, Natura 2000 et Rivières Sauvages à Puget-Théniers en novembre 2023. Cette réunion a permis aux élus du territoire de partager leurs idées et d'échanger ensemble sur les actions futures à engager, dans le nouveau programme d'actions 2025-2030.
- Participation de 8 écoles de la Communauté de Communes Alpes d'Azur au programme pédagogique Graine De Rivières Sauvages 2023-2024 sur le thème des podcasts. Le SMIAGE est intervenu dans les écoles afin de sensibiliser les enfants aux milieux aquatiques.



Actions de sensibilisation

Actions de sensibilisation en faveur de la réduction de la vulnérabilité et de la préservation des milieux : le SMIAGE réalise des interventions dans les écoles primaires des communes membres du site Natura 2000 basse vallée du Var afin de sensibiliser le jeune public à la biodiversité du site, au cycle de l'eau et à la gestion des déchets. Au cours de l'année scolaire 2024-2025, l'école des Moulins de Castagniers, en partenariat avec Natura 2000 – Basse Vallée du Var, a développé une Aire Terrestre Éducative. Ce projet pédagogique a permis aux élèves de s'impliquer activement dans la découverte, la gestion et la préservation d'un espace naturel local, tout en les sensibilisant à la biodiversité et aux enjeux environnementaux.

RETOUR SUR 2024

Les équipes du SMIAGE étaient présentes à Valberg pour la journée station durable le 3 août 2024. À cette occasion, Le SMIAGE a présenté le label « Rivières Sauvages », qui a pour objectif d'améliorer la protection et la conservation des rivières présentant un bon fonctionnement écologique. L'occasion aussi de rappeler l'importance de préserver les ressources en eau de notre territoire, en réalisant des écogestes par exemple.



Suivi et entretien des cours d'eau

Entretien des cours d'eau

Bassin versant du Var amont

EPCI	Cours d'eau	Action	Montant (HT)
CCAPV	La Vaire	Enlèvement d'embacles	Intervention en régie
CD06	Le Var	Gestion des déchets	41 750 €

Suivi de la qualité des cours d'eau

Afin de caractériser l'état écologique du Var amont, des prélèvements ont été effectués en 2021 et 2022 au niveau d'Entraunes, de Puget-Théniers, ainsi que sur le Cians en aval de Beuil à raison de 4 campagnes par an permettant d'obtenir des résultats physico-chimiques et biologiques.



Protection contre l'aléa inondation

Instruction des Études de Dangers

- La Digue de Guillaume les Plans (Classe C) est autorisée en Système d'endiguement par Arrêté Préfectoral en date du 22/05/2024.
- La Digue de La Petite Sibérie à Malaussène (Classe C) est en cours d'instruction réglementaire.

Étude de Dangers de la Digue de Péone

Coût total : 40 000 € HT

La digue de Péone, non classée, est située en rive gauche en amont du pont sur le Tuébi. L'étude de Danger est en cours en vue d'être déposée au premier semestre 2025.



Travaux réalisés

Puget-Théniers

Afin de protéger les habitants, le SMIAGE réalise des travaux pour conforter les digues qui protègent la commune des crues du Var. Un vaste projet sur 6 ans, divisé en 6 tronçons pour un coût estimé à plus de 17 millions d'euros.

Phase n°4 : Secteur SDA au Pont Brouchier

- Prolongement du batardeau et de la piste permettant de basculer le Var en rive droite.
- Création de bassins de décantation.
- Découvrement du perré historique, ce qui a permis son inspection par le pôle Ouvrages Hydrauliques.
- Terrassement d'une souille permettant de réaliser le sabot en enrochement du profil numéro 98 à 119.
- Recouvrement du perré historique une fois les désordres identifiés et réparés par une carapace en enrochement.
- Prolongement de 3 ouvrages hydrauliques avec des buses équipées de clapets et du passage piétons.



étude de la continuité sédimentaire des torrents du Gralet et du Naudié (action 6.6 du PAPI Var 3) 60 000 € HT

Les intempéries de 2003 et 2014 ont révélé une activité torrentielle intense sur les bassins du Naudié et du Gralet, avec un risque accru pour les infrastructures situées en aval. Dans un contexte de changement climatique, une étude spécifique sur le transport sédimentaire et écologique a été lancée en 2024. Pilotée par Setec Hydratec, cette étude, prévue jusqu'en 2025, vise à proposer des aménagements adaptés pour limiter les risques. Dans un souci d'optimisation des coûts, l'analyse hydrologique et les levés topographiques des ouvrages ont été réalisés en interne.

étude de sécurisation contre les crues du Var à Touët-sur-Var (action 7.9 PAPI Var 3) 50 000 € HT

À la suite des crues récurrentes du Var, les protections de berges mises en place après 1994 à Touët-sur-Var se sont progressivement dégradées, notamment lors des épisodes de 2011 et 2019. Une étude de sécurisation est en cours sur 430 mètres de berges pour définir les travaux nécessaires. Confiée à Setec Hydratec, elle intègre des levés topographiques réalisés en interne pour réduire les coûts.



Gestion de crise, système de prévision et d'alerte

Installation d'un capteur radar sous le pont central, en complément de la caméra installée auparavant. Cette installation a nécessité une intervention en hauteur de nos équipes. À terme, la mesure de ce capteur permettra une surveillance affinée de la digue de Puget-Théniers. Un projet d'installation d'un dispositif de surveillance sur la Roudoule en rive gauche de la digue achèvera le dispositif de surveillance.



Zoom sur le bassin versant de la basse vallée du Var

SAGE Nappe et basse vallée du Var

- Approbation par arrêté préfectoral du 7 juin 2007.
- Révision approuvée par arrêté préfectoral le 9 août 2016.

Objectifs du SAGE

- Accompagner le développement des usages en faisant en sorte que toutes les activités prennent en compte la préservation des ressources souterraines et superficielles.
- Gérer les crues en améliorant la morphologie du lit du Var, notamment en rétablissant le transport solide pour retrouver une continuité sédimentaire, et en assurant son aménagement en cohérence avec les enjeux économiques et écologiques.
- Identifier, valoriser et sauvegarder les milieux naturels spécifiques de la basse vallée du Var en visant la restauration des continuités écologiques des milieux aquatiques, c'est-à-dire sédimentaire et biologique pour les poissons et les oiseaux migrateurs.



Composition de la Commission Locale de l'Eau basse vallée du Var



Président - Hervé PAUL, maire de Saint-Martin-du-Var et Vice-Président Métropolitain, depuis le 15 mai 2018. La CLE Var est constituée des 42 membres répartis en trois collèges :
Collectivités locales et Établissements Publics Locaux (**21 membres**), représentants de l'État et de ses Établissements Publics (**10 membres**), usagers, riverains, organisations professionnelles et associations concernées (**11 membres**).

RETOUR SUR 2024

- 2 réunions de la Commission Locale de l'Eau (CLE) nappe et basse vallée du Var
- 6 avis émis par le secrétariat technique de la CLE



Programme d'actions de prévention des inondations

•• PAPI Var 2

2^{ème} convention (2013-2017) signée entre le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, la Région, la Métropole Nice Côte d'Azur, la ville de Nice, l'Établissement Public d'Aménagement plaine du Var et l'État.

Montant total : 78 945 280 € HT

Nombre d'actions : 41

•• Avenant n° 1 au PAPI Var (2019-2021)

Montant total : 79 329 338 € HT

Nombre d'actions : 32

•• Avenant n° 2 au PAPI Var (2021-2022)

Montant total : 80 422 306 € HT

Nombre d'actions : 33



Répartition des financements

État	32 818 012 € HT
Région Sud	10 875 505 € HT
Département 06	3 817 831 € HT
Agence de l'Eau	4 084 429 € HT
Métropole Nice Côte d'Azur	13 533 279 € HT
SMIAGE (cotisation Département 06)	15 243 450 € HT
EPA	12 000 € HT
Ville de Nice	37 800 € HT

RETOUR SUR 2024

Travaux de renforcement des digues rive gauche de la basse vallée du Var et d'abaissement des seuils



- Dossier d'Autorisation Unique Environnemental (DAUE) validé par les services de l'État.
- Enquête publique du 12 août au 13 septembre 2024 et conclusions de la commission d'enquête le 18 octobre 2024
- Arrêté préfectoral attendu au premier trimestre 2025

Suivi et entretien des cours d'eau

Entretien des cours d'eau

Bassin versant de la Basse vallée du Var			
EPCI	Cours d'eau	Actions	Montant (HT)
CD06	Le Var	Gestion des déchets	6 455 €



Protection de la biodiversité des milieux aquatiques

Natura 2000



Le SMIAGE gère chaque année l'animation du Document d'Objectifs du site Natura 2000 basse vallée du Var.

- Le suivi hebdomadaire de l'embouchure du Var est assuré de mai à juillet par un stagiaire.
- Le SMIAGE réalise le suivi de fréquentation et de l'avifaune (notamment de la sterne pierregarin) de la zone classée Protection de Biotope, la rédaction du carnet de suivi et alerte les services de police lorsqu'une infraction est constatée. L'objectif de cette mission est de veiller à la quiétude de cet espace sensible, paramètre essentiel à la reproduction des oiseaux protégés y nichant.

D'autres actions sont également entreprises dans le cadre de l'animation du site Natura 2000, telles que des collectes bénévoles de déchets, organisées par le SMIAGE.

En 2024, 5 opérations écoresponsables de ramassage de déchets ont eu lieu sur la basse vallée du Var.

Protection contre l'aléa inondation

Démarrage des travaux d'urgence du confortement du seuil 16

Objectifs : conforter le seuil n°16 de la basse vallée du Var suite au passage de la tempête Alex du 2 octobre 2020, afin de se prémunir du risque de rupture du système d'endiguement, de la mise en péril du pont Charles-Albert et de la ligne des chemins de fer de Provence.

Fin des travaux en 2023

Coût total des travaux : 8 M€ HT



Étude en cours :

Travaux de confortement de la digue de la zone industrielle de Saint-Laurent-du-Var

Coût des travaux estimé à 8,9 M€ HT

Classement en Système d'Endiguement et instructions en cours

- Les deux systèmes d'endiguement "Vallon de La Tour Manda" et "Vallon de Lingostière" ont été autorisés par arrêtés préfectoraux le 15 avril 2024.
- Le système d'endiguement "Grand Arénas" a fait l'objet d'un nouvel arrêté le 26 novembre 2024 rehaussant le niveau de protection de la zone protégée amont pour donner suite aux travaux effectués en 2023 et la mise à jour de l'Étude de Dangers.



Mise à jour de l'Étude de Dangers des Systèmes d'Endiguement de Var Rive Droite

Coût total : 25 000 € HT

Les Systèmes d'Endiguements « Var Rive Droite – RD 6202 bis, Saint Jeannet, Gattières » et « Var Rive Droite – ZI Carros, Le Broc » classés en 2023 font l'objet d'une révision de leur EDD pour inclure des études complémentaires sur la digue du vallon de l'Engheri. Ces études comprennent:

- Un diagnostic de l'ouvrage
- Une étude géotechnique pour vérifier la stabilité de la digue
- Une étude AVP-PRO pour définir un confortement de la digue au droit d'un poste électrique

L'étude de dangers est en cours de mise à jour.



Système d'Endiguement du Grand Arénas

Le Système d'Endiguement du Grand Arénas est le plus important des Alpes-Maritimes puisqu'il est de Classe A et protège une population supérieure à 30 000 personnes. Il est composé des digues de l'Autoroute A8, CADAM-MIN (Locaux des services administratifs du Département, de l'État et du SMIAGE) et de l'Aéroport de Nice Côte d'Azur pour un linéaire total de 4,2 km.

Un nouvel arrêté préfectoral de classement a été délivré le 26 novembre 2024 distinguant trois zones protégées avec trois niveaux de protection distinct.



Gestion de crise, système de prévision et d'alerte



Les systèmes d'endiguements continuent d'être équipés au fur et à mesure des classements.

Au cours de l'année 2024, une sonde a été installée au droit de la digue du vallon Tour Manda, permettant d'améliorer le suivi de l'ouvrage.

Coût de l'intervention :
8 000 € HT





Zoom sur le bassin versant de L'Estéron

Animation du label Rivières Sauvages

Le SMIAGE co-anime le programme Rivières Sauvages Estéron avec le Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur. Ce premier cycle de labellisation est arrivé à échéance, le SMIAGE et le PNR ont donc travaillé, en 2024, sur le renouvellement de la labellisation :

- Bilan des actions réalisées 2018-2023
- Mise à jour de la grille de critères
- Réalisation d'une note de synthèse scientifique
- Proposition d'un nouveau programme d'actions pour 5 ans (2025-2030)

Actions du programme réalisées en 2024 :

- Suivi hydrologique et qualité de l'Estéron
- Étude ressource en eau stratégique sur le massif du Cheiron

L'objectif est d'améliorer les connaissances sur le fonctionnement des aquifères et de délimiter des zones de sauvegarde.

- Étude changement climatique
- Étude spécifique sur le Végay
- Suivi des conformités de l'assainissement collectif



La gestion de l'assainissement sur l'ensemble du bassin versant est répartie entre 4 entités :

La Régie des Eaux du Canal de Belletrud, la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis, la Régie Eau d'Azur, et la Régie des Eaux Alpes Azur Mercantour. Le SMIAGE vient en assistance technique.



RETOUR SUR 2024

- Ateliers de travail avec le Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur et les élus de l'Estéron sur le dossier de renouvellement du label Rivières Sauvages.
- COPIL Estéron en mars et en décembre afin de présenter le bilan du programme d'actions 2018-2023 et élaborer le nouveau programme d'actions 2025-2030 avec les acteurs du territoire.
- Intervention du SMIAGE dans 3 écoles du bassin versant de l'Estéron afin de sensibiliser les enfants aux milieux aquatiques.

Suivi et entretien des cours d'eau

Suivi de la qualité des cours d'eau et des habitats aquatiques

Afin de caractériser l'état écologique de l'Estéron, des prélèvements ont été effectués en 2023 et 2024 au niveau de Saint-Auban ainsi que de Sigale à raison de 4 campagnes par an permettant d'obtenir des résultats physico-chimiques ainsi que biologiques. Ce suivi se poursuivra en 2027 et 2028.

Parallèlement, en 2024, des prospections ont été réalisées sur certains affluents de l'Estéron pour vérifier la présence de l'écrevisse à pattes blanches, espèce protégée en voie de régression.

Étude du vallon du Végay

En 2023, une étude visant à définir un débit minimum à laisser aux sources du Végay a été engagée par le SMIAGE. Elle fait suite à l'épisode de sécheresse 2022 au cours duquel le vallon du Végay et sa cascade n'étaient quasiment plus alimentés, conséquence des prélèvements réalisés au droit de ses sources. Cette situation a mis en évidence la nécessité de régulariser la situation des captages réalisés au bénéfice du SIEVI, afin de retrouver un juste équilibre entre l'usage d'alimentation en eau potable et la préservation du milieu aquatique.

L'étude démarrée en septembre 2023 et conjointement financée par le SMIAGE et le SIEVI s'est terminée fin 2024. Elle a donné lieu à la mise en place d'un débit réservé, traduit dans un arrêté préfectoral, dès l'été 2024.



Protection contre l'aléa inondation



Travaux réalisés

Réparation de berge à la Roque-en-Provence en techniques végétales

Réparation de 20 mètres de berge, avec mise en place d'un grillage ancré (type platipus) et d'une pulvérisation de graminées (hydromulching)

Durée : novembre 2024

Coût total de l'opération : 12 800 € HT



Zoom sur le bassin versant de la Siagne et côtiers Pays de Lérins

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

La Commission Locale de l'Eau (CLE) de la Siagne s'est réunie le 4 décembre 2024 à Grasse. Une nouvelle équipe d'accompagnement composée d'un groupement des bureaux d'études TILIA - AUXILIA - NOMMOS - MTD A a intégré le projet. Des entretiens avec les acteurs ont été lancés pour analyser la situation et proposer un calendrier de travail pour finaliser la stratégie en 2025 et entamer la rédaction des documents constitutifs du SAGE.



Programme d'Études Préalable (PEP) au Programme d'Actions de Prévention des Inondations



Le bassin versant de la Siagne est particulièrement vulnérable aux phénomènes météorologiques à risque, de plus en plus fréquents et violents, et fait l'objet d'une politique globale de lutte contre les inondations depuis de nombreuses années et déclinée à travers des PAPI depuis 2002.

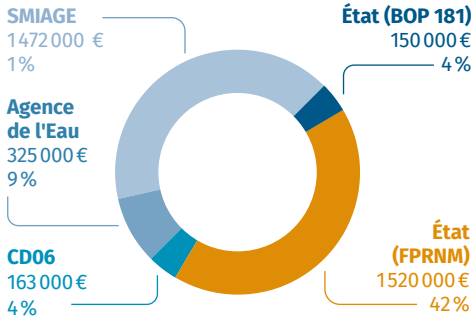
- .. 2 départements (06 et 83)
- .. 3 EPCI (Communauté d'Agglomération Pays de Grasse, Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins et Communauté de Communes Pays de Fayence)
- .. 26 communes (18 dans les Alpes-Maritimes et 8 dans le Var)

Les principaux affluents de la Siagne en rive gauche ont déjà fait l'objet de travaux d'augmentation de la capacité hydraulique visant à diminuer les conséquences dommageables des inondations.

Un Programme d'Étude Préalable au PAPI a été validé par les services de l'État pour permettre la définition d'une stratégie de mise en résilience du territoire face au risque d'inondation et de restauration du fonctionnement des cours d'eau. Le programme entré en vigueur en août 2021 doit conduire à un programme d'aménagements ambitieux et rentable.

Plan de financement

Le PEP Siagne comprend 34 actions pour un montant prévisionnel de 3,6 millions d'€ HT dont les financements sont répartis comme suit :



RETOUR SUR 2024

- **Val de Grasse, Val de Siagne et Saint-Cézaire-sur-Siagne** : précision des aménagements préconisés en collaboration avec les communes
- **Plaine de Fayence** : Présentation du diagnostic puis élaboration de la stratégie globale et formulation de principes d'aménagements sur des secteurs ciblés

Mars et novembre 2024

Réunions avec les services de l'État et partenaires techniques et financiers

Montant de l'étude : 655 025 € HT

Titulaires :

SUEZ - ARTELIA - AQTUA - NOMMOS

Financeurs : État, Département des Alpes-Maritimes, Agence de l'Eau



Programmes ALABRI en Pays de Grasse et ALABRI en Pays de Fayence

ALABRI
En Pays de Grasse

Mon logement est-il préparé à la prochaine inondation ?

Pour le savoir, bénéficiez du diagnostic de vulnérabilité de votre bâti !

✓ Diagnostic gratuit et sans engagement.
✓ Réalisation par le cabinet d'études OSGAPI.
✓ Aides financières de l'État jusqu'à 80% pour vos travaux (selon les critères d'éligibilité).

JE PRENDS RENDEZ-VOUS
09 74 76 93 52 alabri@osgapi.com

Partenaires techniques : OSGAPI
Partenaires financiers : République Française, Département des Alpes-Maritimes, Agence de l'Eau, Pays de Grasse, AQTUA, NOMMOS, SUEZ, ARTELIA.

Dans le cadre du PEP Siagne, le SMIAGE a initié un programme de réduction de la vulnérabilité des bâtis en zone inondable pour le compte de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et la Communauté de Communes du Pays de Fayence, appelé ALABRI. Ce programme vise à établir des diagnostics d'exposition aux risques des habitations, des entreprises et des établissements recevant du public volontaires. Ce diagnostic est gratuit et les travaux de protection individuelle peuvent être éligibles jusqu'à 80 % aux financements de l'État.

RETOUR SUR 2024

300 bâtiments, avec une majorité d'habitations ont bénéficié de ce dispositif sur les deux territoires.

Programme financé par l'État, la Région Sud et le Département des Alpes-Maritimes pour la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse.

Actions de sensibilisation

Sensibiliser sur la préservation de la biodiversité

Le SMIAGE réalise des interventions dans les écoles primaires des communes membres du site Natura 2000 Gorges de la Siagne afin de sensibiliser le jeune public à la biodiversité du site, au cycle de l'eau et à la gestion des déchets. En collaboration avec l'office du tourisme du Pays de Fayence, des opérations de sensibilisation sont réalisées sur la Siagne pendant la période estivale : en 2024, deux visites ont été réalisées sur les rives de la Siagne ainsi que deux expositions éphémères



Éducation à la culture du risque d'inondation

L'association Méditerranée 2000, financée par la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse au travers du SMIAGE, intervient dans les classes élémentaires au cours de 3 séances. L'objectif est de mieux appréhender le fonctionnement d'un bassin versant, les caractéristiques d'une crue et l'impact de l'aménagement du territoire sur l'augmentation de sa vulnérabilité. Le SMIAGE complète cet apprentissage avec une séance sur le terrain. 290 élèves ont été sensibilisés en 2024.



Escape game Inond'Agir

L'escape game Inond'Agir en Pays de Grasse, inauguré le 17 novembre 2022, est un outil ludique de sensibilisation des scolaires au risque d'inondation qui vise à améliorer la prévention et la gestion de crise sur le territoire. 780 élèves ont bénéficié de ce dispositif pédagogique innovant en 2024 dans le cadre du Risko'Tour de 11 dates organisé par la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse. Les sensibilisations ont été réalisées par l'association G-Addiction.



Peymeinade, février 2023. G-Addiction

Suivi et entretien des cours d'eau

Entretien des cours d'eau

Bassin versant de la Siagne				
EPCI	Cours d'eau	Actions	Montant (HT)	Linéaire
CAPG	Vallon du Saint-Antoine, Bassin de Perdigon, de la salle polyvalente et des cyprès, Vallon du Grand Vallon, Vallon des Chèvrefeuilles et affluents, Vallon Saint Joseph, Riou Blanquet, Vallon de Camperousse, Riou coucourde, Vallon des Bouillides, Vallon St Jean, Vallon Saint Christophe et ses affluents, Siagne, Frayère, Béal, Mourachonne, Vallon de Juan, Vallon de l'Appié, Vallon de la déchèterie, Vallon du Ribas, Le Rouret, Le Coudouron, La Meayne, Les Vignasses, Vallon des Loubonnières, Le Salomon, Les Sausserons, Vallon de La Sardine, Vallon Cabrol, Tanneron, Le Gratte Sac, Le vallon de l'Hotel de Ville, Vallon St Marc, Vallon du Tiragon, Vallon de la Cardeline, Vallon du Rougon, Vallon piste du poudrier, Vallon de la Bléjarde, La Recence, la Cadenière, le Drack, Vallon de Manon, Vallon St Mathieu, Vallon du Rastigny, Vallon des Ribes, Vallon du Perdigon, Vallon de la petite fontaine, Vallon Ste Marguerite, Vallon des vallons, Vallon de la grotte, San Peyre, Vallon de la grande fontaine, Vallon du Ribas, de l'ancienne route de Saint Vallier, Vallon de la Combe	Entretien de la végétation Enlèvement d'embâcles Gestion des espèces invasives Gestion des déchets Gestion sédimentaire ponctuelle	739 072 €	74 100 mètres linéaires de cours d'eau, 26 230 m ² de bassins traités et 5 000 m ³ de matériaux évacués

Bassin versant de la Siagne

EPCI	Cours d'eau	Actions	Montant (HT)	Linéaire
CACPL	La Siagne, Vallon de la Théoulière, Le Béal, La frayère, La Vieille Siagne, Vallon de mandelieu, Contre canal A8	Entretien de la végétation Enlèvement d'embâcles Gestion des espèces invasives Gestion des déchets Gestion sédimentaire ponctuelle	203 160 €	9 250 mètres linéaires de cours d'eau traités
CCPF	Vallon de Vincent, La Camiole, Vallon des combes, Vallon chemin de Fonduranne, Riou Blanc, Vallon du fond de l'olivier	Enlèvement des embâcles Entretien de la végétation Enlèvement de déchets	33 230 €	5 900 mètres linéaire de cours d'eau traités



Bassin versant du Riou de l'Argentière

EPCI	Cours d'eau	Actions	Montant (HT)	Linéaire
CACPL	Riou de l'Argentière, Vallon du Vallauris, Vallon du Suveret, Vallon de l'escalier, Vallon de l'Autel, Vallon de la Figuerette	Entretien de la végétation Enlèvement d'embâcles Gestion des espèces invasives Gestion des déchets Gestion sédimentaire ponctuelle	46 598 €	2 500 mètres linéaires de cours d'eau traités
ECAA	Riou de l'Argentière et affluents	Enlèvement des embâcles	19 995 €	3 130 mètres linéaires de cours d'eau traités
CD06	Riou de l'Argentiere et affluents	Enlèvement des embâcles	19 167 €	2 800 mètres linéaires de cours d'eau traités



Zoom sur la lutte contre la Jussie

L'intervention sur le bassin versant de la Siagne est réalisée par une entreprise : 15 km sont traités pour un coût de 148 642 € HT.



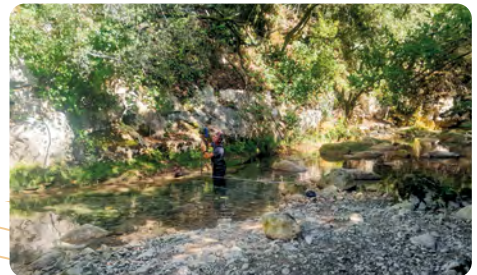
Suivi de la qualité des cours d'eau

Afin de caractériser l'état écologique de la Siagne, des prélèvements ont été effectués en 2023 et 2024 au niveau des sources, des Ajustadous, ainsi que sur la frayère d'Auribeau à raison de 4 campagnes par an permettant d'obtenir des résultats physico-chimiques ainsi que biologiques.

Suivi des débits d'étiage des cours d'eau sensibles

Les débits de la Siagne et de la Pare ont été mesurés au courantomètre durant la période de basses-eaux estivale 2024.

8 points de jaugeages ont été suivis sur la haute Siagne et 2 campagnes de mesures ont été réalisées. Ces investigations ont été réalisées dans le cadre du PGRI Siagne afin d'améliorer les connaissances et de mieux comprendre le fonctionnement hydrologique du haut bassin.



Protection de la biodiversité des milieux aquatiques

Projet Ecray'on :

Utilisation de l'ADN environnemental pour la détection de l'écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) en cours d'eau

En 2023, le SMIAGE s'est engagé dans un projet conduit sur l'ensemble du territoire national par le bureau d'étude Scimabio et l'université de Poitiers, et financé à 60% par l'Office Français pour la Biodiversité. Ce projet vise à consolider les méthodes de détection de l'écrevisse à pattes blanches utilisant l'ADN environnemental, en testant la méthode sur un panel de cours d'eau qui soit le plus diversifié possible. L'objectif à terme est de mettre à disposition des gestionnaires un outil de détection de l'écrevisse rapide et complémentaire aux méthodes traditionnelles très chronophages (prospection nocturne à pieds).

La Siagne, de par ses caractéristiques particulières, a été retenue comme cours d'eau pilote. Les agents du SMIAGE ont réalisé l'ensemble des campagnes de terrain nécessaires en 2023. Celles-ci ont été reconduites en 2024 pour les besoins de l'étude. Les résultats ont permis de valider les méthodes utilisées et de confirmer l'ADN environnemental comme excellent outils de détection de l'espèce.



Animation du site Natura 2000 Gorges de la Siagne

Dans le cadre de l'animation du Document d'Objectifs du site Natura 2000 Gorges de la Siagne, plusieurs suivis naturalistes ont été réalisés en 2024 :

- Suivi des stations de Perce-neige à Tanneron : les populations semblent en expansion.
- Suivi des populations de Léopard Ocellé dans le nord du site
- Le SMIAGE a obtenu un financement de l'Agence de l'Eau dans le cadre de l'appel à projet Biodiversité 2024 afin de mettre en place un suivi démographique et spatiale sur la Cistude d'Europe. L'étude débute au printemps 2025 pour une durée de deux ans.
- Suivi des cavités à chiroptères en partenariat avec le Groupe Chiroptères de Provence.

Protection contre l'aléa inondation

Instruction des Études de Dangers

- Le dossier du **système d'endiguement Frayère aval**, comprenant les digues Roubine, ZI Frayère et Aéroport Cannes-Mandelieu sera autorisé en 2025 puisque la phase contradictoire de l'arrêté préfectoral a eu lieu en août 2024.
- Pour le **système d'endiguement de l'échangeur Cannes A8**, une étude sur la fiabilisation des 8 vannes martellières rendant étanches le système d'endiguement a été lancée en début d'année 2024. Cette étude doit apporter une solution fiable sur leur fonctionnement, afin de pouvoir bénéficier d'une nouvelle autorisation de classement.

Étude de Dangers de la Digue Béal aval

Coût total : 55 000 € HT

La digue du Béal aval, non classée, se situe en rive droite du Béal sur la commune de Mandelieu et a été construite en 2011. L'étude de dangers a été déposée en juin 2024

Étude de Dangers de la Digue Ranguin Frayère

Coût total : 70 000 € HT

La digue de Ranguin, non classée, se situe sur les deux rives de la Petite Frayère sur les communes de Cannes et Le Cannet. L'ouvrage a un rôle de protection. L'étude de dangers a été déposée en juin 2024 et est en cours d'instruction.



Étude de Dangers de la Digue Siagne aval

Coût total : 80 000 € HT

La digue Siagne aval, non classée, se situe en rive droite de la Siagne sur la commune de Mandelieu. L'étude de dangers a été déposée en version incomplète en juin 2024 pour un dépôt complet en 2025.



Étude de Dangers de la Digue Béal amont

Coût total : 98 000 € HT

La digue du Béal amont, non classée, se situe en rive droite du canal du Béal sur la commune de La Roquette-sur-Siagne. L'étude de dangers a été déposée en juin 2024.

Étude de Dangers de la Mourachonne

Coût total : 73 000 € HT

La digue de la Mourachonne, non classée, se situe en rive droite sur la commune de Pégomas en amont du pont de la D9. Des compléments à la demande d'autorisation du système d'endiguement ont été transmis aux services instructeurs. Une Servitude d'Utilité Publique est en cours afin de maîtriser le foncier de l'ouvrage. L'enquête publique a eu lieu en septembre 2024.

Étude de Dangers de la Frayère d'Auribeau

Coût total : 70 000 € HT

La digue de la Frayère d'Auribeau, non classée, se situe en rive droite en amont et en aval du Pont de Pierranchon sur la commune d'Auribeau-sur-Siagne. L'étude de dangers mettant à jour la demande par les services instructeurs a été déposée en février 2024. En parallèle, une Servitude d'Utilité Publique est en cours. L'enquête publique a eu lieu en septembre 2024.



Travaux réalisés

Création d'un bassin écrêteur de crue et piège à matériaux sur la commune de Mandelieu-la-Napoule : les travaux sont terminés.



Création d'un bassin écrêteur de crue d'un volume de 14 000 m³, 4 mètres de haut et 53 mètres de large, afin de protéger les habitations lors de fortes pluies.

Un projet de grande ampleur réalisé en 6 mois pour lutter contre les inondations et financé à hauteur d'1 million d'€ HT par l'État, le Département des Alpes-Maritimes, l'Agglomération Cannes Lérins et la Ville de Mandelieu-La Napoule.

Réalisation des travaux aux côtés des entreprises Guintoli et NGE - BTP, sous la maîtrise d'ouvrage et d'œuvre du SMIAGE Maralpin.

Les équipes du SMIAGE ont installé une caméra permettant de surveiller la montée des eaux et d'alerter rapidement les autorités compétentes en cas de fortes pluies.

Reprise de la berge en rive gauche du Grand Vallon, chemin des Plaines à Mouans Sartoux

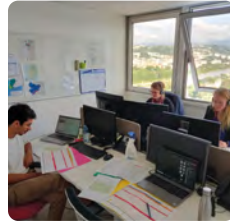
Les travaux sont terminés.

Durée : 2 semaines avril 2024

Coût des travaux : 73 000 € HT



Gestion de crise, système de prévision et d'alerte



Formation des élus Deux exercices sur le bassin versant de la Siagne

En 2024, c'est au tour du bassin versant de la Siagne de s'exercer à nouveau. Deux exercices ont été réalisés :

Le premier le jeudi 30 mai, un exercice pluies/inondations a été mené par les équipes du SMIAGE en partenariat avec la Préfet des Alpes-Maritimes et les communes de : Cannes, Mandelieu, La Roquette-sur-Siagne, Pegomas, Mouans-Sartoux, Auribeau-sur-Siagne et Grasse, des communes situées sur le bassin versant de la Siagne. Les scénarios de cet exercice ont été imaginés à partir des événements réels survenus lors des crues de 2015 et 2019. Ils sont d'une grande aide pour se préparer à une bonne gestion des opérations en cas de crise, comme une crue soudaine après de fortes pluies.

Le second exercice a eu lieu jeudi 6 juin. Ce sont cette fois-ci les communes en amont de la Siagne : Peymeinade, Le Tignet, Spéracèdes, Cabris, Saint-Cézaire-sur-Siagne, Saint-Vallier-de-Thiery et Escragnolles qui avec la Préfet des Alpes-Maritimes ont dû faire face à différentes problématiques pouvant survenir lors de véritables événements pluviométriques.

Les scénarios de cet exercice ont été imaginés à partir des événements réels survenus lors des crues de 2015 et 2019. Ils sont d'une grande aide pour se préparer à une bonne gestion des opérations en cas de crise, comme une crue soudaine après de fortes pluies.

5 partenaires institutionnels ont activement participé à cette simulation à savoir :

- Le Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles (SIDPC) de la préfecture des Alpes-Maritimes

- Les SDIS 06
- Les brigades de Gendarmerie et de la Police Nationale
- Le Centre d'Information et de Gestion de Trafic (CIGT) du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes

Ce secteur a été sélectionné compte tenu :

- De son exposition aux risques de crues, avec des risques significatifs d'inondations par débordement de cours d'eau et ruissellement ;
- Des missions réglementaires du SMIAGE en termes de surveillance et d'alerte des détenteurs de police (SDAL Siagne)

La préparation de l'exercice a également été menée en coordination avec la préfecture des Alpes-Maritimes ce qui a permis une mobilisation de l'ensemble des acteurs.

Budget : 6 000 € de prestation extérieure + temps agent conséquent de l'ensemble de l'équipe hydrométéo

La Préfecture a pu profiter de cet exercice pour réaliser un test du déclenchement FR Alert.

EXERCICE DE GESTION DE CRISE



Prefecture des Alpes-Maritimes
INFORMEZ-VOUS SUR
alpes-maritimes.gouv.fr

Exercice "Inondations rapides" bassin versant de la Siagne

Jeudi 30 mai matin :

Cannes, Mandelieu-la-Napoule, Grasse, La Roquette-sur-Siagne, Auribeau-sur-Siagne, Pegomas, Mouans-Sartoux

Déclenchement du dispositif FR-Alert en mode silencieux





Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI)



labellisation le 15 octobre 2013

Montant total : 11 654 700 € HT

Nombre d'actions : 27

Avenant (2020-2021) :

labellisation le 5 décembre 2019

Montant total : 29 419 700 € HT

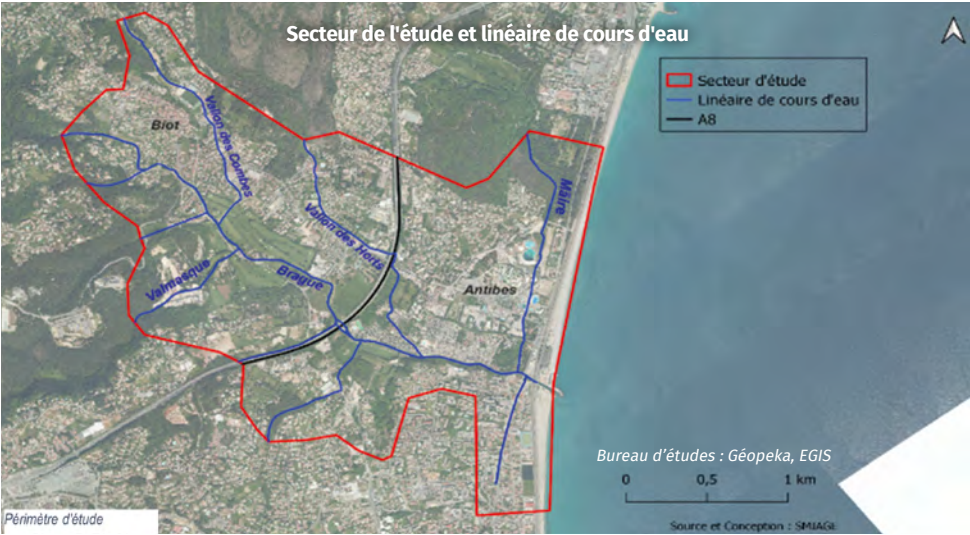
Nombre d'actions : 42

Plan de financement

Le montant total est de 23284700€ HT (27 actions) réparti comme suit :

	Montant (HT)	Répartition (%)
État – Fonds Barnier	10 706 350 €	46 %
État – BOP 181	160 000 €	0,7 %
Région PACA	641 205 €	2,8 %
Conseil Départemental 06	815 970 €	3,5 %
SMIAGE*	2 583 353 €	11 %
Agence de l'Eau	1 408 000 €	6 %
CASA	6 600 436 €	28 %
Autres	369 386 €	2 %
Total	23 284 700 €	100 %

Étude de définition du programme de restauration des espaces de bon fonctionnement (EBF) et de réduction du risque inondation dans la plaine de la Brague



En réponse à l'épisode de crue du 3 octobre 2015, la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis a réadapté le « schéma directeur d'aménagement de la Brague » réalisé depuis la sortie des gorges de la Brague à Biot jusqu'à son embouchure. Ce schéma vise la réduction de l'aléa inondation et la restauration hydromorphologique de la Brague et de ses affluents, en prenant en compte les nouvelles orientations du territoire en termes d'occupation des sols et les perspectives du « Plan Guide d'aménagement et de gestion durable de la plaine de la Brague ». Les grands principes d'aménagement définis dans ce schéma directeur doivent donc être pris en compte et réinterrogés de manière plus détaillée dans cette étude portée par le SMIAGE.

Cette étude constitue un socle de réflexion du programme d'aménagement et de restauration de la basse vallée de la Brague afin de :

- Reconquérir l'Espace de Bon Fonctionnement des cours d'eau

- Améliorer les fonctionnalités écologiques du cours d'eau et des zones humides associées
- Réduire les aléas et la vulnérabilité du territoire face au risque inondation
- Améliorer l'intégration des cours d'eau et des zones humides dans leurs environnements

L'étude, lancée en 2022, a permis de déterminer les emprises des espaces de bon fonctionnement de la Brague et de ses affluents. En parallèle, le programme d'aménagements a été affiné en lien avec l'étude portée par la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM06) sur le franchissement de la Brague par l'A8 et le projet de réfection du pont de la RD504 par le Département des Alpes-Maritimes. Ces éléments ont été validés par le comité technique en novembre 2024. La prochaine étape consiste à proposer les périmètres EBF concertés et le programme d'aménagements à la validation des élus début 2025 avant de pouvoir établir l'avant-projet détaillé de chaque aménagement validé.

Plan de financement

	Montant (HT)
Budget prévisionnel TOTAL	600 000 €
État (FPRNM) 50 %	300 000 €
Agence de l'Eau 30 %	180 000 €
SMIAGE (CASA) 20 %	120 000 €



Suivi et entretien des cours d'eau

Entretien des cours d'eau



Bassin versant de la Brague

EPCI	Cours d'eau	Actions	Montant (HT)	Linéaire
CASA	La Bouillide, La Brague, Le Freyourouo, Le Bruguët, Vallon du Saut, Vallon du Fugueiret, Vallon du Camp de Tende, Vallon des Combes, Vallon des Horts, Vallon des Prés, Vallon des Prés Saint Pierre, La Valmasque, Vallon du Funel, Vallon des Issarts, Vallon du Castagné, Vallon des Tamarins, La Maire Vallon Font d'Opio, de l'île verte, de Garbejaire, Les Vignasses	Entretien de la végétation Enlèvement d'embâcles Gestion des espèces invasives Gestion des déchets	135 315 €	53 122 mètres linéaires de cours d'eau traités
CACPL	Vallon du camp Lauvas	Gestion d'embâcles	1 898 €	250 mètres linéaires de cours d'eau traités
CD06	Vallon du Fugueiret, La Bouillide, La Brague	Entretien de végétations	19 224 €	1750 mètres linéaires de cours d'eau traités

Suivi des débits d'étiage des cours d'eau sensibles

La Brague a fait l'objet d'un suivi des débits d'étiage au niveau du Pont des Verrières à Valbonne durant la période estivale. Au-delà du simple suivi du niveau du fleuve, ces mesures ponctuelles de débits permettent d'affiner le réglage de nos appareils de mesures en continu. Cette action a aussi pour but de corréler le radar qui mesure la hauteur d'eau avec les débits du fleuve.



Suivi de la qualité des cours d'eau

Afin de caractériser l'état écologique de la Brague, des prélèvements ont été effectués en 2023 et 2024 au niveau d'Opio ainsi que de Biot, à raison de 4 campagnes par an permettant d'obtenir des résultats physico-chimiques et biologiques. Les résultats mettent en évidence un cours d'eau pollué, amplifié par les faibles débits de l'année 2023. Ce suivi sera reconduit en 2026 et 2027.

Protection contre l'aléa inondation

Étude de Dangers des Dignes du Vallon des Combes, du Vallon des Horts, de Muratore

Coût total : 210 000 € HT

Ces 3 digues, non classées, se situent sur la commune de Biot en bordure des vallons ou de la Brague pour l'ouvrage de Muratore. Un dossier de non-classement a été déposé pour l'ouvrage de Muratore en juin 2024. Les études de dangers sur les systèmes d'endiguements des Horts et des Combes sont en cours de finalisation pour un dépôt en 2025.



Digue Muratore

Études préliminaires à la création de 2 bassins de rétention sur le vallon du Plan à Vallauris

Coût total : 175 000 € HT

Après concertation en 2022 et validation du cahier des charges, le SMIAGE a confié l'étude à TPFI en juillet 2023. 4 scénarios d'aménagement de bassins de rétention ont été élaborés.

Travaux réalisés



Restauration de Bragueau droit du « hameau de la Brague »

Phase 1 : Travaux d'évacuation des remblais artificiels du Hameau de la Brague sur la commune de Biot.

Durée : avril-décembre 2023

Phase 2 : Restauration de berges la Brague. Démarrage septembre 2023 - fin avril 2025

Coût total de l'opération : 3 912 000 € HT

Financements : État, Département des Alpes-Maritimes, Agence de l'eau RMC, Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Gestion de crise, système de prévision et d'alerte

Renforcement des SDAL Loup et SDAL Brague

Instrumentation : maintenance réalisée en interne sur le secteur Loup/Brague.

Plan intercommunaux de Sauvegardes (PICS)

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis poursuit le travail du plan intercommunal de sauvegarde, en appui du SMIAGE et de son partenaire PREDICT Services. Au cours de l'année 2024, la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis a :

- Mise en place d'une organisation intercommunale courant 2^{ème} semestre 2024
- Rédaction des premières procédures
- 1^{ère} formation au GECOS en décembre 2024 aux directeurs de service.
- Poursuite et finalisation du PICS courant 2025. Plusieurs exercices avec plusieurs exercices réalisés



Zoom sur le bassin versant du Loup

Suivi et entretien des cours d'eau

Entretien des cours d'eau

Bassin versant du Loup				
EPCI	Cours d'eau	Actions	Montant (HT)	Linéaire
CASA	Le Loup, Le Mardaric, Le vallon de la Combe, Bassin des Essarts, Vallon de l'Escure, Vallon du Clarel, Vallon de Clare, Vallon du Curnier	Entretien de la végétation Enlèvement d'embâcles	49 080 € et interventions en régie	36 560 mètres linéaires de cours d'eau traités
CD06	Le Loup	Entretien de la végétation	21 672 €	1350 mètres linéaires de cours d'eau traités



Suivi des débits d'étiage des cours d'eau sensibles

Le loup a fait l'objet d'un suivi des débits d'étiage au niveau du pont de la RD6 à Roquefort-les-Pins ainsi qu'à la passerelle des Fer-rayonnes, à Villeneuve-Loubet tout au long de la période estivale. Ces mesures ponctuelles permettent de suivre le niveau du fleuve et de corrélér les hauteurs d'eau enregistrées par nos radars aux débits mesurés. Les débits d'étiage de l'année 2024 ont été très soutenus. Parallèlement, deux nouvelles stations de mesures ont été installées, à Cipières et à Courmes (Bramafan).

Suivi de la qualité des cours d'eau

Afin de caractériser l'état écologique du Loup, des prélèvements ont été effectués en 2023 et 2024 au niveau de Cipières ainsi qu'à Villeneuve-Loubet à raison de 4 campagnes par an permettant d'obtenir des résultats physico-chimiques et biologiques. Les résultats mettent en évidence la bonne qualité du fleuve. Ce suivi sera reconduit en 2026 et 2027.

Parallèlement, en 2024, des prospections ont été réalisées sur certains affluents du Loup pour vérifier la présence de l'écrevisse à pattes blanches, espèce protégée en voie de régression.

Protection contre l'aléa inondation

Étude du quartier de la Luona et des bouches du Loup

en cours depuis juillet 2023

Coût total : 107 000 € HT

L'objectif de cette étude est de proposer des solutions d'aménagement visant à réduire le risque d'inondation de ces deux quartiers.



Étude de Dangers des digues de Villeneuve-Loubet et Centre et du Vallon Pied de digue

Coût total : 140 000 € HT

Ces deux digues, non classées, sont sur la commune de Villeneuve-Loubet. Les deux études de dangers ont été déposées en juin 2024.



Étude de Dangers du Système d'Endiguement des Ferrayonnes

Coût total : 88 000 € HT

Le Système d'Endiguement des Ferrayonnes est de Classe C et protège une population supérieure à 30 personnes selon l'arrêté préfectoral de 2012. En 2019, la digue a résisté à la surverse. L'étude de dangers a porté sur 2 digues, en rive gauche celle des Ferrayonnes et en rive droite la digue des Plans. Le dossier a été déposé en avril 2024 pour instruction.



Gestion de crise, système de prévision et d'alerte

Les communes du territoire du Loup sont formées à la prise en main des outils d'appui à la gestion de crise dans le cadre des SDAL (Système d'Annonce Locale).



Zoom sur le bassin versant de La Cagne

Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI)



Programme d'actions de prévention des inondations Cagne Malvan (2016-2022)

Montant total: 16 615 000 € HT

Nombre d'actions: 32

RETOUR SUR 2024

- Poursuite en régie de l'étude sur la mise en place de pièges à embâcles sur la Cagne et le Malvan



Plan de financement

	Montant (HT)	Répartition (%)
État - Fonds Barnier	6 682 000 €	40,2 %
État - BOP 181	186 000 €	1,1 %
Région PACA	1 819 500 €	11 %
Conseil Départemental 06	1 539 000 €	9,3 %
SMIAGE*	5 752 500 €	34,6 %
Agence de l'Eau	260 000 €	1,6 %
CASA	24 000 €	0,1 %
MNCA	352 000 €	2,1 %
Total	16 615 000 €	100 %

* Autofinancement du SMIAGE pour le compte de la Métropole MNCA (75,92 %) et la CA Sophia Antipolis (24,08 %)

Suivi et entretien des cours d'eau

Entretien des cours d'eau

Bassin versant de la Cagne				
EPCI	Cours d'eau	Actions	Montant (HT)	Linéaire
CASA	Le Malvan, Le Défoussat, Le Cercle, La Rouguière, La Recense	Enlèvement d'embâcles Gestion des espèces invasives	75 435 €	11 590 mètres linéaires de cours d'eau traités
MNCA	La Cagne Le Malvan	Entretien de la végétation Enlèvement d'embâcles	9 082 €	1 870 mètres linéaires de cours d'eau traités



Zoom sur la lutte contre la Jussie

L'intervention sur le bassin versant de la Cagnes est réalisée en régie et une entreprise s'occupe de l'évacuation : 3 km sont traités en 31 journées, pour un coût de 367 € HT.



Suivi de la qualité des cours d'eau

Afin de caractériser l'état écologique de la Cagne, des prélèvements ont été effectués en 2023 au niveau de Saint-Jeannet ainsi qu'à Cagnes-sur-Mer à raison de 4 campagnes par an permettant d'obtenir des résultats physico-chimiques et biologiques. Les résultats sont en cours de traitement et seront disponibles courant 2024. Ce suivi se poursuivra en 2025.

Étude sur la dévalaison des Anguilles

Une étude pilotée par l'association Migrateurs Rhône Méditerranée vise à mieux comprendre les facteurs de déclenchement de la migration vers la mer des anguilles. La Cagne fait l'objet de ce suivi depuis plusieurs années et a permis d'identifier quelques signaux récurrents au fil des années, qu'il convient de vérifier statistiquement en répétant l'étude. Le SMIAGE est un partenaire financier et technique car présent à chaque campagne terrain pour réaliser des recherches d'anguilles qui n'ont pas migré.

Suivi des débits de la Cagne

La Cagne a fait l'objet d'un suivi des débits d'étiage à Saint-Jeannet, lieu-dit Campiou, ainsi qu'à Cagnes sur Mer, lieu-dit les Salles, tout au long de la période estivale. Ces mesures ponctuelles permettent de suivre le niveau du fleuve et de corrélérer les hauteurs d'eau enregistrées par nos radars aux débits mesurés. Les débits d'étiage de l'année 2024 furent globalement soutenus.

Protection contre l'aléa inondation

Travaux réalisés

Système d'Endiguement de la Cagne

Le Système d'Endiguement de la Cagne (Classe C) est situé en milieu urbain sur la rive gauche du cours d'eau du même nom.

Travaux de confortement du pied de la digue de Cagnes-sur-Mer Confortement du pied de la digue et réfection totale du perré



La digue présentait une érosion externe sur 200 mètres, après le pont de la RM 6007, ce qui risquait de la déstabiliser. La végétation sur la digue menaçait l'ouvrage car les racines bloquaient sa structure, avec des fissures de plusieurs millimètres de large repérées.

Superficie des travaux :

200 mètres sur les 370 mètres de digue (entre les ponts de la RM6007 et de la RD6098).

- Abattage et dessouchage de la végétation
- Reprise de la fondation de l'ouvrage et réalisation d'une nouvelle structure (sabot en enrochements libre, pose de sucres béton sur le perré...)
- Réparation des fissures
- Remise en état du site

Durée : 6 mois

Coût des travaux : 640 000 € HT

Financements : État, Département des Alpes-Maritimes, Région Sud

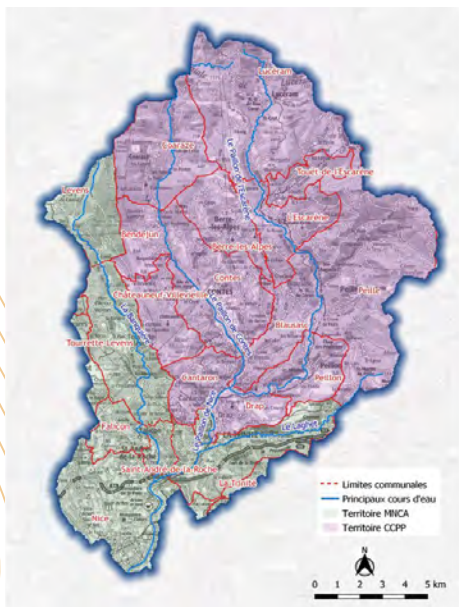
Mesures environnementales

En raison de la présence de Consoude bulbeuse sur l'ouvrage, une intervention de transplantation manuelle a eu lieu sur 6 stations, soit environ 420 individus.



Zoom sur le bassin versant des Paillons

Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI)



PAPI (2014-2019) : signature le 21 octobre 2014

Montant total : 6 732 551 € HT

Nombre d'actions : 24

Avenant (2020-2021) : validation le 2 août 2019

Montant total : 5 999 240 € HT

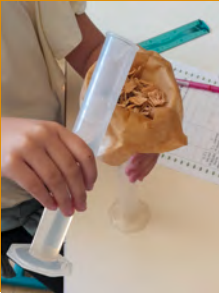
Nombre d'actions : 25

Plan de financement

Le montant total est de 5 999 240 € HT réparti comme suit:

	Montant (HT)	Répartition (%)
État	2 593 620 €	43,2 %
Région PACA	1 138 210 €	19 %
Conseil Départemental 06	355 830 €	5,9 %
SMIAGE*	1 390 950 €	23,2 %
Agence de l'Eau	7 650 €	0,1 %
MNCA	250 000 €	4,2 %
DPGR MNCA	14 000 €	0,2 %
SIP	248 980 €	4,2 %
Total	5 999 240 €	100 %

* La part d'auto-financement des actions sous maîtrise d'ouvrage du SMIAGE est assurée par la CC Pays des Paillons (1 271 584 €, 91,4 %), la Métropole MNCA (75 366 €, 5,4 %) et le Département des Alpes-Maritimes (44 000 €, 3,2 %)



RETOUR SUR 2024

Sensibilisation : Les écoles primaires du territoire des Paillons bénéficient d'un programme de développement de la culture du risque et d'éducation à l'environnement dispensé par l'association « Méditerranée 2000 » et piloté par le SMIAGE. Chaque année, des classes de CM1/CM2 sont sélectionnées à la suite d'un appel à candidatures. Composée de 3 séances en classe, la démarche vise à découvrir le fonctionnement d'un bassin versant, à prendre conscience de l'impact de l'Homme sur le milieu et sur l'augmentation de la vulnérabilité,

à connaître les gestes à adopter.

En 2024, ce sont 122 élèves qui en ont bénéficié dans les écoles de :

- La Grave de Peille
- La Pointe de Contes
- Ricolfi (Contes)
- Fontanil (Contes)

Plan de financement

Montant global de l'action inscrite dans le PAPI des Paillons de 2019 à 2024 : 31 970 €

En 2024, 4 classes ont bénéficié du programme pour un montant de 5100 € financé à hauteur de 20 % par l'État.



Étude hydromorphologique pour la définition d'une stratégie de résilience grâce à la démarche de délimitation des espaces de bon fonctionnement

Le SMIAGE pilote une étude globale, à l'échelle du bassin versant des Paillons, fondée sur la méthode de détermination de l'espace nécessaire au bon fonctionnement du cours d'eau, afin d'agir prioritairement sur les enjeux d'amélioration de la résilience du territoire et de la réduction de la vulnérabilité face au risque d'inondation.

RETOUR SUR 2024

• **12 mars 2024** : Présentation à la commune et à la Métropole Nice Côte d'Azur des premières propositions de scénarios d'aménagement en matière de réduction du risque d'inondation au droit du secteur de La Condamine, à Drap.

• **28 novembre 2024** : COTECH pour préparer la phase de concertation avec les élus du territoire en vue de l'élaboration du périmètre concerté EBF.



Plan de financement

	Subventions			Autofinancement SMIAGE
Montant (HT)	Agence de l'Eau (40 %)	Région Sud (30 %)	Département 06 (10 %)	MNCA/CCPP (20 %)
122 543,75 €	49 017,50 €	36 763,13 €	12 254,38 €	24 508,74 €

Suivi et entretien des cours d'eau

Entretien des cours d'eau

Bassin versant des Paillons				
EPCI	Cours d'eau	Actions	Montant (HT)	Linéaire
CCPP	Paillon de Contes, Paillon de l'Escarène, Paillon de Nice, Vallon de cantaron, Le Faquin, Vallon de la Garde, le Redebraus, Vallon Elena, Vallon Pierrefeu, Le Riou, Vallon de Bendejun, vallon du Ray, Vallon aqua Bella	Restauration sédimentaire Entretien de la végétation Enlèvement d'embâcles Gestion des espèces invasives Entretien de la végétation des ouvrages hydrauliques	Une partie de l'entretien a été réalisé par l'équipe en régie + 108 964 € de travaux réalisés par une entreprise	7 980 mètres linéaires de cours d'eau traités
MNCA	Paillon de Nice, La Banquière, Le Paillon de Contes	Entretien de la végétation Entretien de la végétation des ouvrages hydrauliques Gestion des espèces invasives Gestion des déchets	142 115 €	10 980 mètres linéaires de cours d'eau traités
CD06	Paillon de Contes	Entretien de la végétation	41 984 €	2 130 mètres linéaires de cours d'eau traités



Le SMIAGE entretient les ouvrages hydrauliques de la Métropole Nice Côte d'Azur afin de permettre la réalisation d'une étude de danger. L'entretien réalisé sur les communes de Drap, de Saint-André-de-la Roche et de La Trinité consiste à débroussailler les plantes comme les Cannes de Provence, d'abattre les arbres et arbustes gênant l'écoulement de l'eau et d'évacuer et traiter les déchets plastiques.

Coût total de l'opération : 31 235 €HT



Suivi de la qualité des cours d'eau

Afin de caractériser l'état écologique des Paillons, des prélèvements ont été effectués en 2023 et 2024 au niveau de Bendejun, Lucéram, L'Escarène et Peillon à raison de 4 campagnes par an permettant d'obtenir des résultats physico-chimiques ainsi que biologiques. Les résultats témoignent du bon état général du paillon même si de légères altérations sont mises en évidence sur certains secteurs . Ce suivi sera reconduit en 2026 et 2027.

Protection contre l'aléa inondation

Classement en Système d'Endiguement et instructions en cours

- Le système d'endiguement "Contes Rive Droite" a été autorisé par arrêté préfectoral le 16 mars 2024.
- Les Études de dangers de Contes Rive Gauche, Stalingrad, Croves et Sainte-Thècle sont en cours d'instruction.
- Des dossiers de non-classement ont été déposés pour les ouvrages de la Condamine, de Plan du Marquis et de City-Sport en septembre 2024



Contes Rive Droite : Entretien du système d'endiguement

Coût total : 24 000 € HT

Le système d'endiguement de Contes de classe C, se situe sur la commune de Contes.

Il est situé en rive droite du Paillon de Contes et protège les habitations, locaux, entreprises et ERP situés en rive droite de la commune. Long de 1350 mètres, le système d'endiguement se situe en bordure immédiate du lit mineur.

En 2024, conformément à l'arrêté préfectoral, diverses transparences ont été supprimé de l'ouvrage par l'installation de clapets anti-retour notamment.



Travaux réalisés

Pêche de sauvegarde réalisée par le SMIAGE sur la commune de Blausasc dans la vallée des Paillons. L'objectif est de sécuriser et réorienter les espèces aquatiques avant le début des travaux dans les cours d'eau.

Travaux de confortement de la berge en rive gauche du Paillon de l'Escarène à Peillon



Au droit de la salle de La Sousta, confortement de la berge.

Coût des travaux : 411 000 € HT

Travaux réalisés d'août à décembre 2024



Au préalable, les travaux ont nécessité la transplantation de 80 individus de Consoude bulbeuse, espèce protégée.

Coût des travaux : 24 000 € HT

Travaux réalisés en mars 2024



Zoom sur le bassin versant de la Tinée et de la Vésubie

Suivi et entretien des cours d'eau

Entretien des cours d'eau



Bassin versant de la Vésubie

EPCI	Cours d'eau	Action	Montant (HT)	Linéaire
MNCA	Boréon	Gestion des déchets	39 900 €	3 000 mètres linéaires de cours d'eau traités
	Vallon du Villars	Enlèvement d'embacles et extraction des bois	110 000 €	980 mètres de cours d'eau traités
	Vallon de Salèse	Enlèvement d'embacles et extraction des bois (travaux toujours en cours en 2025)	465 260 €	2 300 mètres de cours d'eau traités



Suivi de la qualité des cours d'eau et des habitats aquatiques

Afin de caractériser l'état écologique de la Tinée, des prélèvements ont été effectués en 2021 et 2022 au niveau de Saint-Étienne-de-Tinée, Isola et Saint-Sauveur-sur-Tinée à raison de 4 campagnes par an permettant d'obtenir des résultats physico-chimiques ainsi que biologiques. Les résultats analysés indiquent un bon état sur toutes les stations suivies, sauf un résultat moyen obtenu en aval de la station d'épuration d'Auron, ainsi que sur la Guerche dû à une lave torrentielle estivale

dommageable pour les espèces aquatiques. Ce suivi est actuellement reconduit en 2025 et 2026.

La Vésubie et ses affluents ont été suivis à Saint-Martin-Vésubie, Belvédère ainsi qu'à Lantosque et présentent un bon état écologique, sauf sur la Gordolasque avec un état médiocre. Cette note de qualité est due à la faible richesse taxonomique des diatomées, mais reste toutefois à nuancer puisque tous les autres indicateurs sont excellents (physico-chimie et invertébrés).

Protection contre l'aléa inondation

Instruction des Études de Dangers

Études de Dangers des systèmes d'endiguement de Roquebillière village et de Roquebillière Gymnase



L'étude de dangers du système d'endiguement de Roquebillière (village) est en cours d'instruction. Le système d'endiguement protège deux zones en rives droite et gauche de la Vésubie en aval du Pont Neuf. Le système d'endiguement est composé :

- **En rive gauche** : de la digue du Vieux Village, d'un linéaire de 122 mètres ;
- **En rive droite** : de la digue de la Bourgade, d'un linéaire de 119 mètres.

La zone protégée de Roquebillière en rive droite englobe le quartier de la Bourgade ainsi que le

camping tout en allant jusqu'à la rive gauche du Cervagné.

Le système d'endiguement de Roquebillière (gymnase) est situé au niveau des bassins de baignades biologiques en rive droite de la Vésubie et à proximité de la confluence avec le Cervagné. Cet ouvrage a un linéaire de 240 mètres.

L'étude de dangers est en cours de réalisation et sera déposée aux services instructeurs en 2025 pour une demande d'autorisation en système d'endiguement.

Étude de Dangers du Système d'Endiguement de Lantosque

Coût total : 25 000 € HT

La digue de Lantosque, non classée, a fait l'objet d'une étude de dangers par le bureau d'étude ONF-RTM. L'étude a été déposée en juin 2024.



Travaux réalisés

SAINT-MARTIN-VÉSUBIE



Vallon de la Madone | Travaux terminés

Phase 1 : section aval, travaux de protections hydrauliques en rive droite et gauche, à l'aval du pont routier.

Phase 2 : travaux de protections hydrauliques en rive droite entre le pont de l'ancienne route de Berthemont et le pont routier

Coût total des travaux : 8 400 000 € HT, financés par la Métropole Nice Côte d'Azur, l'État et le Département des Alpes-Maritimes

Durée : 26 mois (juillet 2022 à septembre 2024)

Vésubia Moutain Park

Lot 1 | Travaux terminés

Lot 2 | Aménagement paysager | Travaux en cours | été 2024-2025

Phase 3 : reconstruction du parking et réhausse des protections hydrauliques

Coût total des travaux : 5 000 000 € HT, financés par le Syndicat Mixte pour le développement de la vallée de la Vésubie et du Valdeblore

Durée : 41 mois (juillet 2021 à décembre 2024)

SAINT-MARTIN-VÉSUBIE



Réalisation des protections hydrauliques entre le pont de Maïssa et le pont de Venanson

Phase 1 en rive gauche sur 450 ml et démarrage phase 3 sur 180 ml

Coût de l'opération : 3 536 000 € HT

Travaux préparatoires : 12/2023 et 01/2024

Durée phase 1 : février/juillet 2024

Démarrage phase 3 : juillet 2024

Coût de l'opération phases 2-4-6 :

8 257 000 € HT

Phase 2 en rive droite sur 450 ml

Durée phase 2 : mai/mi-septembre 2024

ROQUEBILLIÈRE



Travaux en cours

Protections hydrauliques et talus en remblai renforcé pour RTE

Durée : juillet 2024 - février 2025

Coût : 3,110 millions d'€HT



Travaux en cours

Protections hydrauliques et génie civil du canal de l'usine EDF de Roquebillière

Durée : avril 2024 - en avril 2025

Coût : 2,8 millions d'€HT



Travaux en cours

Protections hydrauliques et génie civil de la Régie Electrique de Roquebillière (RER)

Durée : mai 2024 - mars 2025

Coût : 633 000 € HT

Gestion de crise, système de prévision et d'alerte

Instrumentation du bassin versant de la Vésubie



Deux nouvelles caméras ont été installées pour permettre la surveillance des crues de la Vésubie :

- L'une au Vésubia Mountain Park.
- L'autre au droit du bassin de baignade de Roquebillière, permettant la surveillance de la digue classée ainsi que l'apport du Cervagne en rive droite.

Les données de ces caméras sont partagées avec l'ensemble des gestionnaires de crise publics, via le superviseur du syndicat, à la demande.

Coût de l'opération : 20 000 € HT



Zoom sur le bassin versant de la Roya et côtiers mentonnais

Stratégie d'amélioration de la résilience au risque inondation des côtiers mentonnais

Le SMIAGE pilote une étude globale, à l'échelle des côtiers mentonnais fondée sur la méthode de détermination de l'espace nécessaire au bon fonctionnement du cours d'eau (EBF) afin d'agir, prioritairement, sur les enjeux d'amélioration de la résilience du territoire et de la réduction de la vulnérabilité face au risque d'inondation.

RETOUR SUR 2024

- En attente de la présentation des cartes d'aléas du PPRi à la commune de Menton.
- Le Comité technique s'est réuni le 28 novembre 2024 afin d'échanger sur les adaptations de la méthode du territoire.



Plan de financement

	Subventions			Autofinancement SMIAGE
Montant (HT)	Agence de l'Eau	Région Sud	Département 06	CARF
55 458,76 €	22 183,50 € HT	16 637,63 € HT	5 545,88 € HT	11 091,75 € HT

Stratégie d'amélioration de la résilience au risque d'inondation de la Bévéra

Le SMIAGE pilote une étude à l'échelle du bassin versant de la Bévéra, fondée sur la méthode de détermination de l'espace nécessaire au bon fonctionnement du cours d'eau afin d'agir, prioritairement, sur les enjeux d'amélioration de la résilience du territoire et de la réduction de la vulnérabilité face au risque d'inondation

Plan de financement

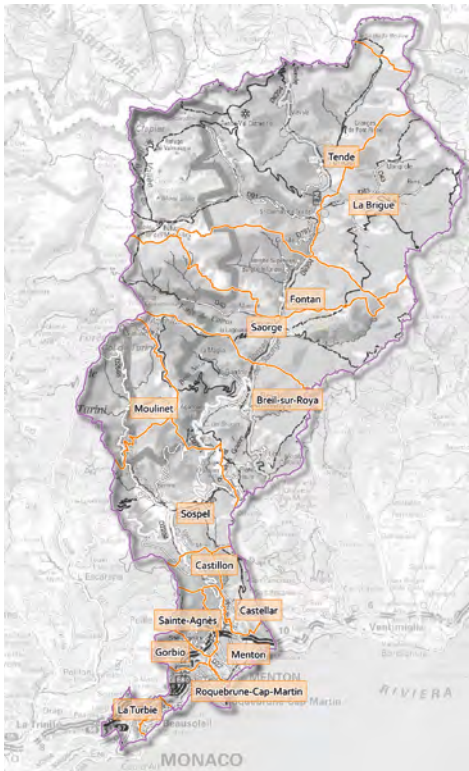
	Subventions			Autofinancement SMIAGE
Montant (HT)	Agence de l'Eau	Région Sud	Département 06	CARF
44 784,50 €	17 913 € HT	13 434,75 € HT	4 478,25 € HT	8 958,50 € HT

RETOUR SUR 2024

- **16 décembre 2024** : présentation à la mairie de Sospel de la stratégie de réduction du risque d'inondation au droit de la traversée de Sospel à partir de la méthode de délimitation des Espaces de Bon Fonctionnement.



Stratégie Territoriale pour la prévention des risques en Montagne (STePRIM) du territoire de la CARF



La tempête Alex du 2 octobre 2020 a mis en exergue le caractère multirisque des événements hydroclimatiques impactant le territoire de la CARF, associant bien souvent les inondations et les glissements ou chutes de blocs. Après deux ans de reconstruction et de travaux d'urgence, des actions sont encore à entreprendre pour relever la vallée de la Roya. C'est pourquoi, les acteurs du territoire ont souhaité se tourner vers un dispositif multirisque adapté aux spécificités du territoire de montagne : la Stratégie Territoriale pour la Prévention des Risques en Montagne (STePRIM).

STePRIM (2024-2029) :
labellisation le 12 décembre 2023

Montant total : 33,5 M€ HT

Nombre d'actions : 55

Plan de financement

Le montant total est de 33,5 M€ HT réparti comme suit :

	Montant (HT)	Répartition (%)
État (FPRNM, Dotation de solidarité)	15,8 M €	45,9 %
Département des Alpes-Maritimes	10,3 M €	30,6 %
Région Sud PACA	1,7 M €	5,6 %
Agence de l'Eau RMC	120 000 €	0,4 %
SMIAGE*	4,9 M €	14,7 %
Autres maîtrises d'ouvrage	680 000 €	2,8 %
Total	33,5 M €	100 %

* La part d'autofinancement des actions sous maîtrise d'ouvrage du SMIAGE est assurée par la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française à hauteur de 3,8 M€, les communes à hauteur de 1 M€ et le Département des Alpes-Maritimes à hauteur de 72 000 €.

Suivi et entretien des cours d'eau

Entretien des cours d'eau

Bassin versant des vallons côtiers sur le territoire de la CA de la Riviera Française				
EPCI	Cours d'eau	Actions	Montant (HT)	Linéaire
CARF	Le Moneghetti, Le Gorbio, Le Pescaïre, Le Borrigo, Le Fossan, Le Careï, La Noix, La Rousse, Val de Vesqui Le St Roman, Le Saint Jean, Le Palatino Le Canta Merlo, Vallon du Buse, Le Serrier, Vallon de l'Ubac Foran	Entretien de la végétation Enlèvement d'embâcles Restauration sédimentaire	Intervention en régie + intervenant extérieur 82 237,5 €	3 970 mètres linéaires de cours d'eau traités

Bassin versant de la Bévéra				
EPCI	Cours d'eau	Actions	Montant (HT)	Linéaire
CARF	La Bévéra, Le Merlanson	Enlèvement d'embacles Entretien de la végétation Gestion des espèces invasives	Intervention en régie + 6 841 € par un prestataire extérieur	1 730 mètres de cours d'eau traités



Curage dans les cours d'eau mentionnés pour éviter une potentielle pollution des eaux de baignade

Dans le cours d'eau du Fossan 9 tonnes ont été évacués et environ 409 tonnes pour les cours d'eau du Borrigo. Une opération demandant une technicité particulière, en milieu confiné et en souterrain, réalisée par l'entreprise EuropTP.

Coût total :

Borrigo/Fossan : 29 631,50 € HT pour 295 m³

Carei : Sans évacuation : 7 139,25 € HT pour 95 m³



Suivi de la qualité des cours d'eau et des habitats aquatiques

Afin de caractériser l'état écologique de la Roya et de ses affluents, des prélèvements ont été effectués en 2021 et 2022 au niveau de Tende, Fontan, sur le Caïros et Sospel à raison de 4 campagnes par an permettant d'obtenir des résultats physico-chimiques ainsi que biologiques. Les résultats ont été analysés indiquent un bon état sur toutes les stations suivies, sauf un résultat médiocre en aval de la station d'épuration de Sospel. Ce suivi est actuellement reconduit en 2025 et 2026.



Focus tempête Alex Vallée de la Roya

Protection contre l'aléa inondation



Travaux réalisés

Fontan

Travaux terminés

Phase 1 : Protection rive gauche du village

Reconstruction des berges de la Roya emportées lors du passage de la Tempête Alex

Une opération complexe de plus de 8 millions d'euros afin de conforter et réparer des bâtiments et réaliser des protections de berges. Ces dernières sont confiées au SMIAGE.

Durée : 6 mois

Coût de la phase 1 : 843 968€ HT



Tende



Reconstruction des berges de la Roya dans la traversée du village de Tende

Travaux en cours

Durée : 24 mois

Coût total des travaux : 8,5 millions d'€HT financés par L'État, la Région Sud, la CA de la Riviera Française et le Département des Alpes-Maritimes.

Bieugne : entre le pont de la RD91 et les Silices de la Roya

Phase 1 terminée

La protection des berges a été effectuée sur 400 ml par la mise en place d'enrochements liaisonnés en rive gauche de la Bieugne. Un accès à la rive opposée est maintenu afin de poursuivre le ré-engraissement des encoches d'érosion à l'aide des sédiments extraits des différents sites de travaux et notamment de la traversée du village de Tende.

Durée : 7 mois

Coût total des travaux : 1 112 786,70 € HT

Travaux terminés

Protection des berges a été effectuée sur 210 ml en rive droite de la Roya par la mise en place d'enrochements liaisonnés

Durée : 6 mois

Coût : 604 959,62 € HT



Gestion de crise, système de prévision et d'alerte

Instrumentation du bassin versant de la Roya

Au cours de l'année 2023, les stations hydrométriques installées entre 2020 et 2022 ont été consolidées par des jaugeages réguliers. La télétransmission est en cours de sécurisation avec l'ajout de modems satellites en cas de coupure de réseau GSM.

Au cours de l'année 2023, les cours d'eaux des côtiers mentonnais ont vu leur instrumentation évoluer avec la pose d'échelles limnimétriques sur les vallons que sont le Fossan, le Borigo, le Carei, le Saint Roman.

Objectif : améliorer la connaissance des milieux, la surveillance des cours d'eau et l'alerte en cas d'inondations par la mairie et la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française.



Plan intercommunal de sauvegarde

La Communauté d'Agglomération de la Riviera Française construit son plan intercommunal de sauvegarde avec l'appui du SMIAGE et de son partenaire PREDICT Services.

- Établir son diagnostic interne et initie un travail d'audit de son territoire, incluant les communes afin de connaître l'organisation de chacune, ses moyens humains et matériels et besoins potentiels en crise et en post-crise ;
- Initier un plan intercommunal adapté à ses compétences obligatoires et optionnelles ;
- Définir les modalités de gestion de crise de l'intercommunalité au regard des moyens existants, et prévoit des évolutions dans son fonctionnement pour répondre aux besoins de demain.



Zoom sur la façade maritime des Alpes-Maritimes

Protection contre la mer : études sur le littoral de la CARF

Étude et travaux de protection du littoral



Le littoral des communes de Menton et Roquebrune-Cap-Martin est soumis régulièrement aux coups de mer engendrant ces dernières années de lourdes conséquences sur les infrastructures côtières.

Deux secteurs ont été réhabilités à l'été 2021 (baie de Carnolès et la baie du soleil Ouest) et un Dossier d'Authorisation Environnementale Unique est en cours d'instruction depuis 2021 pour la création d'ouvrages de protection maritime au niveau de la baie des Sablettes.

Suite aux demandes de l'État, de nombreuses études complémentaires ont été réalisées (cymodocées, nurserie, modélisations de nouveau scénario d'aménagement...) et déposées en complément du dossier initial en juin 2024. Le projet est estimé à ce jour entre 3,5 et 4 M€. Le deuxième semestre 2024 a permis de préparer l'enquête publique, programmée en février 2025, pour un démarrage des travaux envisagés à l'automne suivant pour une durée de 7 mois.

Suivi des risques littoraux : Mise en place d'un observatoire du littoral sur le territoire Maralpin

Suite à l'appel à projets de la Région Sud « Adaptation des littoraux au changement climatique », le SMIAGE a proposé pour un budget de 500 000 € la mise en place d'un observatoire des aléas littoraux (érosion et submersion marine) qui se décline en trois volets :

Action 1 : Actualisation de l'étude départementale de 2007 sur l'érosion (finalisée avant 2024)

Action 2 : Amélioration des connaissances relatives à l'aléa érosion : une nouvelle méthodologie d'analyse spatiale bathymétrique a été éprouvée par I-Sea en collaboration avec l'Université d'Aix-Marseille (laboratoire CEREGE) sur l'intégralité du littoral Maralpin. Elle a notamment permis d'étudier le dynamisme érosif inter-annuel des petits fonds des baies sableuses du département, mais également de

définir pour la première fois un « aléa érosion avant-côte » sur la zone 0-7m.

Action 3 : Instrumentation du littoral : Une étude a été menée par le CEREMA en 2024 permettant de définir un site préférentiel pour l'implantation d'un nouvel houlographe dans les Alpes-Maritimes. Lancement de l'instrumentation en 2025.



Hiver 2016/17

Été 2017

Préservation de la biodiversité marine : Animation du site Natura 2000 Cap Martin

Animation du site Natura 2000

Le DOCOB du site Natura 2000 « Cap Martin » a été validé en 2015, et la première phase d'animation s'est déroulée de 2016 à 2019. La Communauté d'Agglomération de la Riviera Française, opérateur et animateur historique du site, a souhaité associer pour la deuxième phase d'animation du site (2024-2026) le SMIAGE en tant que gestionnaire du site sur la partie technique.

Trois suivis financés par la DREAL PACA ont d'ailleurs été réalisés cette année afin d'évaluer l'état de conservation des habitats remarquables :

- Le suivi de l'herbier de posidonie, mis en œuvre de 2023 à 2024. Ce dernier a mis en évidence une importante dégradation de l'habitat liée à l'ancrage de la grande plaisance mais une bonne capacité de recolonisation naturelle de l'herbier sur les zones dégradées.

- Les suivis de l'association à cymodocées et des banquettes de posidonies, initiés en 2024 jusqu'en 2025/2026 ;
- Les suivis du détritique côtier et du coralligène dont le financement a été validé en 2024 et qui débiteront à l'été 2025.



Projet Marittimo « CAP'M » : Réflexion sur la création d'une aire marine transfrontalière

Afin d'améliorer la gestion du site à l'échelle du bassin maritime dont il dépend, le SMIAGE a candidaté en tant que chef de file en mai 2023, dans le cadre du premier appel à projet du programme Interreg VI-A Italie-France Maritime 2021-2027, aux côtés de 4 autres partenaires : le Département des Alpes-Maritimes, la CA de la Riviera Française, l'Université de Gênes et la Région Ligurie.

Le projet « CAP'M - Coopération entre Aires Protégées Maritimes CAP Martin CAPo Mortola » a été retenu en octobre 2023 pour un budget global de 774 832 € sur une durée de 30 mois, à partir de mars 2024. Il a pour objectif d'accroître la collaboration entre les gestionnaires des zones maritimes protégées contiguës « Cap Martin » (Roquebrune-Cap-Martin, Menton) / « Capo Mortola » (Vintimille) et de favoriser une gouvernance intégrée de l'espace côtier.

La première phase du projet correspondant à l'élaboration d'un diagnostic commun a été mise en œuvre avec l'acquisition de données de fréquentation (plaisance et plongée) et plusieurs réunions de concertations avec les gestionnaires Italiens.



Annexes

Commande publique

47 marchés publics en 2023

AFFAIRE	OBJET MARCHÉ	TITULAIRE(S)	DATE NOTIFICATION	MONTANT ATTRIBUE HT
2302S09	MARCHE SUBSEQUENT GEOTECH PONT DE CASSINI TENDE	GEOLITHE	09/01/2024	5 783,00 €
2302S07	MARCHE SUBSEQUENT GEOTECH PONT DE LA PIA TENDE	GEOLITHE	09/01/2024	19 360,00 €
2302S08	MARCHE SUBSEQUENT GEOTECH PONT ARME CREUSE TENDE	GEOLITHE	09/01/2024	37 080,00 €
2302S06	MARCHE SUBSEQUENT MISSION G1 G2 VALLON VERNET SMV	CACHAT ET FILS SARL	17/01/2024	3 900,00 €
2302S06	MARCHE SUBSEQUENT MISSION G1 G2 VALLON VERNET SMV	GEOLITHE	17/01/2024	56 569,00 €
2024/0003	ACCORD-CADRE ACTIONS DE SENSIBILISATION DES SCOLAIRES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SOPHIA-ANTIPOLIS	MEDITERRANEE 2000	12/03/2024	80 000 € HT MAXIMUM 3 ANS
2024/0005	TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA BERGE ET DES ABORDS DU VESUBIA MOUNTAIN PARK SUR LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN-VESUBIE - LOT 01 : AMENAGEMENT PARKING ET ECLAIRAGE	SAS AGENCE COZZI COLAS France	18/03/2024	230 695 € HT
2024/0006	TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA BERGE ET DES ABORDS DU VESUBIA MOUNTAIN PARK SUR LA COMMUNE DE ST-MARTIN-VESUBIE LOT 02 : AMENAGEMENT DU PARC ET PLANTATIONS	PROVENCE JARDINS GROUPE PARCS ET SPORTS	18/03/2024	487 577 € HT
2302S10	MARCHE SUBSEQUENT GEOTECH 14 ARCHES TENDE	ERG GEOTECHNIQUE	18/03/2024	121 702,66 €
2024/0001	ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE POUR LES TRAVAUX SECTEURS VESUBIE POST ALEX-ALINE LOT 01 : SECTEUR ROQUEBILLIERE	GROUPEMENT EUROP'TP SAS/ EUROP'ACCRO SAS DECREMPS BTP SAS	28/03/2024	11 000 000 € HT MAXIMUM 4 ANS

AFFAIRE	OBJET MARCHÉ	TITULAIRE(S)	DATE NOTIFICATION	MONTANT ATTRIBUÉ HT
2024/0002	ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE POUR LES TRAVAUX SECTEURS VESUBIE POST ALEX-ALIN LOT 02 : SECTEUR ST-MARTIN-VESUBIE	GROUPEMENT RAZEL BEC / GARELLI TP LA NOUVELLE SIROLAISE DE CONSTRUCTION TAMA SAS / TP SPADA SAS	28/03/2024	40 000 000 € HT MAXIMUM 4 ANS
2024/0004	MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REPARATION DU FONTIS RASTIGNY COMMUNE DE GRASSE	TRACTEBEL ENGINEERING	18/04/2024	196 108 € HT
2024/0007	GESTION DES EMBACLES ET BOIS MORTS PRESENTS DANS LES COURS D'EAU SUR LA COMMUNE DE ST-MARTIN-VESUBIE LOT 01 : VALLON VILLARS	2BSE	18/04/2024	104 210 € HT
2024/0008	GESTION DES EMBACLES ET BOIS MORTS PRESENTS DANS LES COURS D'EAU SUR LA COMMUNE DE ST-MARTIN-VESUBIE LOT 02 : VALLON SALESE	2BSE	18/04/2024	465 260 € HT
2024/0009	ACCORD-CADRE GESTION SEDIMENTAIRE DES COURS D'EAU ET OUVRAGES HYDRAULIQUES DES CÔTIERS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA RIVIERA FRANCAISE - LOT 01 : OUEST	EUROP'TP	29/04/2024	800 000 € HT MAXIMUM 4 ANS
2024/0010	GESTION SEDIMENTAIRE DES COURS D'EAU ET OUVRAGES HYDRAULIQUES DES CÔTIERS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA RIVIERA FRANCAISE - LOT 02 : EST	EUROP'TP	29/04/2024	200 000 € HT MAXIMUM 4 ANS
2302S11	MARCHÉ SUBSEQUENT GEOTECH ZA MINIERE_TENDE	SARL SEFAB	29/04/2024	12 637,66 €
2330S02	MARCHÉ SUBSEQUENT EDD ROQUEBILLIERE GYMNASE	SETEC HYDRATEC	06/05/2024	40 120,00 €
2024/0011	MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RECONSTRUCTION ET LA PROTECTION DES BERGES DE FONTAN - COMMUNE DE FONTAN	TRACTEBEL ENGINEERING	07/05/2024	289 000 € HT
2331S04	MARCHÉ SUBSEQUENT EDD VALLON DES HORTS	ACRI IN	27/05/2024	16 572,50 €
2331S04	MARCHÉ SUBSEQUENT EDD VALLON DES HORTS	SETEC HYDRATEC	27/05/2024	4 600,00 €
2024/0012	MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONCEPTION DU PONT DE VEIL COMMUNE DE BREIL-SUR-ROYA	Groupement QUADRIC SAS / ARTELIA SAS TERRASOL SAS	31/05/2024	181 591,67 € HT

AFFAIRE	OBJET MARCHÉ	TITULAIRE(S)	DATE NOTIFICATION	MONTANT ATTRIBUÉ HT
2024/0013	MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RECONSTRUCTION ET LA PROTECTION DU LACET DE LA MADONE - COMMUNE DE SAINT-MARTIN-VESUBIE	Groupeement EGIS AXES INGENIERIE	31/05/2024	282 020 € HT
2024/0014	TRAVAUX DE CONFORTEMENT QUARTIER AVRAIRE COMMUNE DE TENDE	GROUPEMENT RAZEL BEC/ GARELLI TP LA NOUVELLE SIROLAISE DE CONSTRUCTION TAMA SAS/ TP SPADA SAS	05/07/2024	947 986 € HT
2024/0015	MODERNISATION, FOURNITURE ET INSTALLATION DE SIRENES D'ALERTE A LA POPULATION FACE AUX RISQUES MAJEURS LOT 01 : COMMUNE DE LA BRIGUE	FINSECURE SAS	08/07/2024	10 410 € HT
2024/0016	MODERNISATION, FOURNITURE ET INSTALLATION DE SIRENES D'ALERTE A LA POPULATION FACE AUX RISQUES MAJEURS LOT 02 : COMMUNE DE TENDE	FINSECURE SAS	08/07/2024	91 587 € HT
2024/0017	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES BERGES DE LA BRAGUE AU DROIT DU "HAMEAU DE LA BRAGUE" - COMMUNE DE BIOT	Groupeement TAMA TP SPADA TERIDEAL TARVEL	30/07/2024	209 659 € HT
2330S03	MARCHE SUBSEQUENT ETUDE TORRENTS PUGET-THENIERS	SETEC HYDRATEC	30/07/2024	34 455,00 €
2302S12	MARCHE SUBSEQUENT GEOTECH PONT DE VEIL	SARL SEFAB	04/09/2024	26 205,45 €
2024/0018	MISSION DE CURAGE DE LA COUVERTURE DU BORRIGO COMMUNE DE MENTON	EIFFAGE GC INFRA LINEAIRES FOREZIENNE	09/09/2024	698 535 € HT
2024/0022	ACCORD-CADRE A MARCHES SUBSEQUENTS POUR DES ETUDES, CONTRÔLES ET INVESTIGATIONS GEOTECHNIQUES ET GEOLOGIQUES POUR LES OUVRAGES ET SITES GERES PAR LE SMIAGE MARALPIN SECTEUR LITTORAL	Groupeement ABO ERG DGEOTEC SASU TERZATEC SARL Groupeement GEOLITHE FONDASOL SEFAB SAS	19/09/2024	1 800 000 € HT MAXIMUM 4 ANS

AFFAIRE	OBJET MARCHE	TITULAIRE(S)	DATE NOTIFICATION	MONTANT ATTRIBUE HT
2024/0020	ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE - ASSISTANCE POUR LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET ELABORATION DES DOSSIERS REGLEMENTAIRES - LOT 05 : MILIEU MARIN - MISSIONS D'ASSISTANCE AU MAÎTRE D'OUVRAGE	TPFI INGENIERIE	23/09/2024	1 600 000 € HT MAXIMUM 4 ANS
2024/0021	ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE - ASSISTANCE POUR LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET ELABORATION DES DOSSIERS REGLEMENTAIRES - LOT 03 : MILIEU CONTINENTAL - REDACTION DES DOSSIERS REGLEMENTAIRES	ICTP	23/09/2024	600 000 € HT MAXIMUM 4 ANS
2302S14	MARCHE SUBSEQUENT GEOTECH TRAVERSEE FONTAN	SARL SEFAB	25/09/2024	42 502,53 €
2024/0019	FINALISATION DE LA STRATEGIE ET REDACTION DES DOCUMENTS DU SAGE SIAGNE	Groupeement TILIA MTD / NOMMOS	01/10/2024	309 525 € HT
2302S15	MARCHE SUBSEQUENT GEOTECH DIGUE TUEBI - PEONE	SARL SEFAB	18/10/2024	36 592,83 €
2024/0025	ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE - ASSISTANCE POUR LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX LOT 03 : MILIEU MARIN REALISATION D'INVENTAIRES ET CARTOGRAPHIES NATURALISTES	Groupeement SEMANTIC GIS POSIDONIE	13/11/2024	1 600 000 € HT MAXIMUM 4 ANS
2024/0026	MISSION DE CONTRÔLE ENVIRONNEMENTAL DURANT L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONFORTEMENT EN URGENCE DU SEUIL N°6 DE LA BASSE VALLEE DU VAR COMMUNES DE GATTIERES (RIVE DROITE) ET NICE (RIVE GAUCHE)	SEGED	13/11/2024	29 050 € HT
2024/0023	AMENAGEMENT DES BERGES SECTEUR DE L'ISOLA - COMMUNE DE BREIL SUR ROYA - LOT 01 : VRD	Groupeement MASALA EMGC SAS	04/12/2024	569 283 € HT

AFFAIRE	OBJET MARCHÉ	TITULAIRE(S)	DATE NOTIFICATION	MONTANT ATTRIBUE HT
2024/0024	AMENAGEMENT DES BERGES SECTEUR DE L'ISOLA - COMMUNE DE BREIL SUR ROYA - LOT 02 : ESPACES VERTS, CONSTRUCTIONS BOIS, JEUX	TEE PAYSAGES	04/12/2024	288 639 € HT
2422S02	MARCHE SUBSEQUENT MISSION G2 VALLON ROSSIGNOL GRASSE	SARL SEFAB	11/12/2024	17 625,00 €
2024/0028	ASSURANCE PROTECTION JURIDIQUE PERSONNE MORALE	ACL COURTAGE	17/12/2024	5 225 € HT 5 ANS
2024/0027	ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS & RISQUES ANNEXES	SMACL ASSURANCES	18/12/2024	10 957 € HT 5 ANS
2024/0029	ETUDE DEMOGRAPHIQUE ET SPATIALE DE LA CISTUDE D'EUROPE SUR LE SITE NATURA 2000 "GORGES DE LA SIAGNE" ET A PROXIMITE IMMEDIATE A DES FINS DE RESTAURATION DES ECOSYSTEMES LENTHIQUES ET LOTIQUES	Groupe ment FAUNA STUDIUM STATIPOP AHPAM	19/12/2024	114 950 € HT
2024/0030	MISSION DE CONTRÔLE ENVIRONNEMENTAL DURANT L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONFORTEMENT DE LA RIVE GAUCHE DU VAR - COMMUNE DE PUGET-THENIERS	SEGED	27/12/2024	26 850 € HT
2024/0032	ACCORD-CADRE A MARCHES SUBSEQUENTS POUR DES ETUDES, CONTRÔLES ET INVESTIGATIONS GEOTECHNIQUES ET GEOLOGIQUES POUR LES OUVRAGES ET SITES GERES PAR LE SMIAGE MARALPIN SECTEUR MONTAGNE	Groupe ment ABO ERG DGEOTEC SASU TERZATEC SARL Groupe ment GEOLITHE FONDASOL- SEFAB SAS	27/01/2025	1 800 000 € HT MAXIMUM 4 ANS
2024/0031	ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE - ASSISTANCE POUR LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX - LOT 01 : MILIEU CONTINENTAL - INVENTAIRES NATURALISTES, ASSISTANCE ET SUIVI ENVIRONNEMENTAL	SEGED	14/02/2025	1 000 000 € HT MAXIMUM 4 ANS

Comités syndicaux + exécution des délibérations

DATE	DÉLIBÉRATIONS
25/06/2024	Acquisition d'une parcelle dans le cadre du projet de restauration de la capacité d'écoulement du vallon des Parettes – commune de Grasse.
	Adoption d'une convention financière pour le Système d'Endiguement Frayère Aval entre la Société ACA, la CACPL et le SMIAGE
	Adoption d'une convention de gestion relative à un ouvrage intéressant la sécurité publique affecté à une concession pour le Système d'Endiguement Frayère Aval entre l'État, la Société ACA, la CACPL et le SMIAGE
	Adoption d'une convention de mise à disposition relative à un ouvrage intéressant la sécurité publique affecté à une concession pour le Système d'Endiguement Frayère Aval entre l'État, la Société ACA, la CACPL et le SMIAGE
	Adoption d'un contrat de collaboration de recherche pour la préservation de la biodiversité marine du site Natura 2000 en mer « Cap Martin » - Suivi scientifique des forêts de macroalgues
	Adoption d'un avenant n° 3 a la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Breil-sur-Roya pour la réalisation d'un pont mixte pour la traversée aigara
	ADOPTION D'UN AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE AVEC LA COMMUNE DE BREIL SUR ROYA POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES BERGES SECTEUR ISOLA
	ADOPTION D'UN AVENANT N° 3 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC EDF POUR LES TRAVAUX DE CONFORTEMENT DE LA BERGE DE L'USINE DE SAINT-MARTIN VESUBIE
	ADOPTION d'une convention de délégation de maitrise d'ouvrage avec Edf pour les travaux de curage du lac du boreon
	ADOPTION d'un avenant n°1 a LA CONVENTION de délégation de maitrise d'ouvrage pour les travaux de réparation réalisées suite à la tempête Alex sur le territoire du syndicat mixte pour le développement de la valle de la Vésubie et du Valdeblore
25/06/2024	ADOPTION d'un avenant n°2 a la convention de délégation de maitrise d'ouvrage avec la commune de Tende pour la réalisation de travaux de protection contre les inondations suite à la tempête Alex
	ADOPTION de la convention de partenariat de mutualisation des moyens en matière de prévision des risques inondations sur le territoire des Alpes-Maritimes - Gestion de crise inondations avec le SDIS06

DATE	DÉLIBÉRATIONS
25/06/2024	ADOPTION de la convention de mise à disposition d'informations météorologiques pour les organismes agréés SDAL avec Météo France
	ADOPTION de la convention de partenariat pour la transmission de données relatives aux suivis des nappes, des cours d'eau et des milieux aquatiques sur le territoire des Alpes Maritimes
	ADOPTION d'une convention pour l'installation de caméras de surveillance de la Vésubie avec le syndicat mixte pour le développement de la vallée de la Vésubie et du Valdeblorre
	Adoption de la Convention 2024-2025 avec la crèche départementale Lou Pitchoun 06
	Tableau des emplois : création d'un poste de rédacteur suite à la réussite à concours d'un agent et création d'un emploi non permanent relevant du grade d'ingénieur
	Adoption de la convention-cadre 2025 pour l'exercice des missions facultatives proposées par le Centre de Gestion des Alpes-Maritimes – CDG06
	Compte-rendu des dernières décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations
	Compte-rendu des dernières délibérations prises par le Bureau
	adhésion du SMIAGE a l'agence France locale
	Adoption du compte de gestion 2023 du payeur départemental
	Adoption du compte administratif 2023
	Affectation de résultat 2023
	Modification des crédits de paiements 2024 pour l'autorisation de programme 2022/2025
	Adoption du budget supplémentaire 2024
	Rapport d'activité de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) - Année 2023

DATE	DÉLIBÉRATIONS
17/10/2024	Adoption de la convention de groupement de commande entre le SMIAGE et Département des Alpes-Maritimes dans le cadre de la mise en œuvre du projet « CAP'M – coopération entre aires maritimes protégées cap martin capo mortola » du programme INTERREG VI-A Italie-France Maritime 2021-2027
	Adoption de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec le syndicat mixte pour le développement de la vallée de la Vésubie et du Valdeblore pour la réalisation des travaux de protection du haut - boreon
	ADOPTION DE LA CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LES ETUDES ET TRAVAUX DE CONFORTEMENT DE BERGE DU VALLON DE L'AYGUE BLANCHE – COMMUNE DE PEONE
	ADOPTION DE LA CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LES ETUDES PREALABLES NECESSAIRES A L'ENTRETIEN DES BERGES DE LA SIAGNE HISTORIQUE AVEC LA COMMUNE DE MANDELIEU-LA-NAPOULE
	ADOPTION DE LA CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU DE L'ANCIENNE SIAGNE AVEC LE SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE LA RESIDENCE « PORT ROBINSON » – COMMUNE DE MANDELIEU-LA-NAPOULE
	ADOPTION DE LA CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU DE L'ANCIENNE SIAGNE AVEC LE SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE LA RESIDENCE « CAP SOUNION » – COMMUNE DE MANDELIEU-LA-NAPOULE
	ADOPTION DE LA CONVENTION DE MANDATS DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME D'ALERTE EN CAS DE GLISSEMENT GENERALISE SUR LE SECTEUR DE LA ROUSSE – COMMUNE DE BEAUSOLEIL
	ADOPTION DE LA CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LES DIAGNOSTICS DE MISE EN SECURITE DES BATIMENTS CONTRE LES MOUVEMENTS DE TERRAIN A BEAUSOLEIL
	ADOPTION DE LA CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'ETUDE DE SECURISATION DE L'EROSION DE FALAISE DANS LA R DES MARTYRS BIS A BEAUSOLEIL
	ADOPTION DE LA CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LE CONFORTEMENT DES BATIMENTS DU VIEUX VILLAGE DE BREIL-SUR-ROYA ET LA CONDUITE D' ETUDES COMPLEMENTAIRES
	Adoption de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour l'étude de sécurisation en amont du Vieux Village à Breil-sur-Roya du risque d'éboulements
	Adoption de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Coaraze pour la création d'un forage de reconnaissance
	Adoption de la convention relative à la mise à disposition de caméras de surveillance de crues par la commune de Biot

DATE	DÉLIBÉRATIONS
17/10/2024	et l'Université Côte d'Azur
	Acquisition par le SMIAGE d'une parcelle vendue par l'état située sur la commune du broc
	Adoption de la convention de partenariat entre le Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur et le SMIAGE pour la mise en œuvre du programme d'actions « Rivières Sauvages » pour l'Estéron
	Candidature du SMIAGE pour l'animation des sites NATURA 2000 « Basse Vallée du Var » et « Gorges de la Siagne » pour la période 2025-2027
	Adoption de l'avenant n°1 à la convention pour le réaménagement de la promenade le long du Var dans le cadre de l'extension du centre commercial CAP 3000
	Tableau des emplois : création d'un poste d'ingénieur suite à la promotion interne d'un agent
	Adoption d'une convention de mise à disposition d'un agent à la Régie des Eaux Alpes Azur Mercantour
	Adoption d'une charte informatique
	Adoption d'un plan de formation 2025
	Actualisation du règlement des astreintes
	Adoption du règlement santé et sécurité
	Adoption du protocole pêche électrique
	Adoption du règlement hyperbarie
	Actualisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels - DUERP
	Présentation du Rapport Social Unique (RSU) 2023
	Compte-rendu des dernières décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations
	Compte-rendu des dernières délibérations prises par le Bureau
	Adhésion du SMIAGE a l'agence France locale

DATE	DÉLIBÉRATIONS
17/10/2024	RETRAIT DU SYNDICAT MIXTE D'INGENIERIE POUR LES COLLECTIVITES ET TERRITOIRES INNOVANTS DES ALPES ET DE LA MEDITERRANEE (SICTIAM) ET APPROBATION D'UNE CONVENTION-CADRE DE PRESTATION DE SERVICES
	Adoption de la convention relative aux missions attachées à la compétence GEMAPI dans la basse vallée du Var avec la Métropole Nice Côte d'Azur et le Département des Alpes-Maritimes
	Adoption de la convention relative aux missions attachées à la compétence GEMAPI avec la Communauté de Communes du Pays des Paillons (CCPP) et le Département des Alpes-Maritimes.
	ADOPTION DE LA CONVENTION RELATIVE AUX MISSIONS ATTACHEES A LA COMPETENCE GEMAPI AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ALPES D'AZUR (CCAA) ET LE DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
	Présentation du rapport d'activité du SMIAGE pour l'année 2023
	Présentation du rapport d'activité de la Régie des Eaux Alpes Azur Mercantour (REAM) pour l'année 2023
	Présentation des rapports d'activité des contrats de délégations de services publics de l'eau potable pour l'année 2023 sur le périmètre de la REAM
	Renouvellement des représentants du SMIAGE au sein de la Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs (CDRNM)
09/12/2024	Adoption de la décision modificative n°1 au Budget primitif 2024 du SMIAGE
	Adoption de l'avenant n°1 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage du Vallon du Rastigny – commune de Grasse
	Adoption de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'étude de caractérisation du risque érosion et chutes de blocs au niveau du quartier des vignes - commune de la Brigue
	ADOPTION DE LA CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'INSTRUMENTATION ET LES ETUDES COMPLEMENTAIRES DU GLISSEMENT DU QUARTIER SAINT-JOSEPH A SAORGE
	ADOPTION DE LA CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'INSTRUMENTATION COMPLEMENTAIRE DU GLISSEMENT DU BEROULF A SOSPEL

DATE	DÉLIBÉRATIONS
09/12/2024	ADOPTION DE LA CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'ETUDE DE VULNERABILITE DU HAMEAU SAINT-MICHEL A SOSPEL AU RISQUE DE GLISSEMENT, DES DIAGNOSTICS BATIMENTAIRES ET ETUDES COMPLEMENTAIRES DU VIEUX VILLAGE DE SOSPEL EN LIEN AVEC LES EFFONDEMENTS
	Acquisition amiable d'une parcelle dans le cadre du projet de restauration de la capacite d'écoulement du vallon des Parettes – commune de Grasse – Parcelle DL164 – M. et Mme Ansquert
	Adoption de l'Avenant N° 1 à la convention de cofinancement d'un contrat doctoral avec le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), l'Observatoire de la Côte d'Azur et l'Université Côte d'Azur sur le thème de l'amélioration de la prévision des étiages, dans le cadre de l'Observatoire départemental de l'Eau
	ADOPTION DE LA CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'INSTRUMENTS DE SURVEILLANCE DU BORRIGO A MENTON AVEC LA SOCIETE ENEDIS
	Adoption DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DES MISSIONS DE SENSIBILISATION SCOLAIRE AU RISQUE D'INONDATION SUR LE TERRITOIRE DE LA CAPG
	Tableau des emplois : création d'un poste d'ingénieur général
	Compte-rendu des dernières décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations
	Compte-rendu des dernières délibérations prises par le Bureau
	Mise à jour de l'inventaire comptable du syndicat
	Adoption de l'avenant n°1 a la convention financière entre la Métropole Nice Côte d'Azur, le Département des Alpes-Maritimes et le SMIAGE pour les travaux de sécurisation du collège de Saint-Sauveur-sur-Tinée
	Adoption d'une convention financière avec la métropole Nice cote d'azur et le syndicat mixte pour le développement de la vallée de la Vesubie et du Valdeblore pour le financement des travaux de protection du haut boreon réalisées par le SMIAGE
	Adoption d'un nouveau barème pour la réalisation de prestations d'hydrobiologie
	Autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses et recouvrer les recettes avant le vote du budget primitif 2025





EPTB SMIAGE

147, Boulevard du Mercantour CADAM, 06204 NICE Cedex 3